



## Notre façon de faire

L'OCRCVM est solidement implanté dans ses régions dont les conseils de section provinciaux et les comités consultatifs du secteur offrent leurs idées et un apport inestimable. L'autoréglementation aide à faire en sorte que les politiques et les règles suivent l'évolution des marchés grâce à une consultation continue avec les participants du secteur qui doivent composer avec les changements sur une base journalière. Ce processus permet d'adopter des règles et des politiques qui sont équilibrées et pratiques et qui donnent des résultats concrets.

Comité consultatif national de l'OCRCVM	Dix conseils de section de l'OCRCVM	Comités consultatifs sur les politiques
• Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour discuter de questions d'intérêt, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM sur une base trimestrielle.	<ul> <li>S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent des questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue relativement aux enjeux nationaux, y compris les questions stratégiques.</li> <li>Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation.</li> <li>Membres des conseils de section : 156</li> <li>Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : 125</li> <li>Rencontres : 78</li> <li>Décisions : 179</li> </ul>	<ul> <li>Section des administrateurs financier</li> <li>Section des affaires juridiques et de la conformité</li> <li>Comité sur les titres à revenu fixe</li> <li>Comité consultatif sur les règles du marché</li> <li>Comité sur l'éducation et les compétences</li> <li>Nombre de membres des comités 595</li> <li>Sociétés et marchés représentés : 130</li> <li>Rencontres : 76</li> </ul>

## OCRCVM – Faits saillants

Supervision de

membres et de leurs employés autorisés

Exécution de

examens sur place de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des

Possibilités de formation continue offertes à

éducatives visionnées par près de 36 000 participants du secteur et 10 événements en direct suivis par 1 225 participants du secteur

Tenue de

audiences disciplinaires, ayant mené à 29 suspensions et à 9 révocations

Achèvement de

f 89 enquêtes de mise en application

Publication de

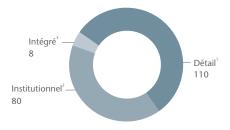
**2** projets de règles et mise règles

#### PROFIL DU SECTEUR - COURTIERS

(toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2012)

Les courtiers en placement réglementés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) varient en taille, allant des plus grandes institutions financières du pays aux petites entreprises comptant au plus 10 employés inscrits auprès de l'OCRCVM. Ils représentent une variété de modèles d'affaires : activités orientées vers les clients de détail ou les clients institutionnels et approche intégrée combinant les activités de détail et de banque d'investissement.

#### Catégories de courtiers en placement



- Selon le nombre total de courtiers membres qui ont déposé des états financiers auprès de l'OCRCVM au 31 mars 2012. Comptes gérés, remisiers de type 1 et 2, sociétés de courtage à escompte. Comprend le financement des sociétés, les opérations de contrepartie et les systèmes de négociation parallèles. Sociétés nationales s'adonnant aux opérations de contrepartie et aux activités de désuit en institute avoille.
- de détail et institutionnelles.

#### Particuliers et sociétés réglementés par l'OCRCVM (par province)

Province	Personnes autorisées	Succursales	Sièges sociaux
YT	4	5	0
NT	0	2	0
NU	0	0	0
BC	4 574	1 130	16
AB	2 934	852	17
SK	539	196	0
MB	552	139	3
ON	14 554	2 835	136
QC	4 722	612	29
PE	68	18	0
NB	293	90	1
NS	514	157	3
NF	116	31	0
TOTAL	28 870	6 067	205

#### Classement des sociétés membres (selon les revenus)

Revenu	en % du nombre total de sociétés
Supérieur à 1 milliard \$	3
Supérieur à 100 millions \$	9
Supérieur à 10 millions \$	30
Supérieur à 1 million \$	40
Moins de 1 million \$	18

Classement des sociétés membres (selon le nombre de personnes inscrites)

en % du nombre total de so	
Plus de 1000	4
501 à 1000	3
101 à 500	11
11 à 100	49
10 ou moins	33

# **54 pour 1**

**Ratio** ordres/opérations sur les marchés des titres de capitaux propres au Canada Surveillance de

399 648 130

**opérations** sur 3 bourses, et 9 systèmes de négociation parallèles 1345
arrêts des opérations,
881 reprises des opérations
et 96 interdictions

Réception de

**734** plaintes sur des questions liées aux marchés, une augmentation de 6,2 %

Réception de

448 plaintes sur des courtiers membres, une diminution de 0,7 %

Réception de

d'opérations

Coordination de

1 365 plaintes

indirectes déposées par des clients auprès de courtiers membres, puis acheminées à l'OCRCVM, une augmentation de 9,4%

#### PROFIL DU SECTEUR - MARCHÉS

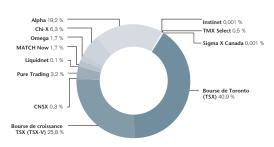
(toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2012)

L'OCRCVM réglemente l'activité de négociation sur trois bourses (TSX, TSX Croissance et CNSX, qui exploite aussi le marché Pure Trading) et neuf systèmes de négociation parallèles (SNP), dont quatre SNP transparents (Chi-X Canada, TMX Select, Alpha ATS et Omega ATS) et cinq SNP opaques (Instinet Canada Cross Ltd., TriAct MATCH Now, Liquidnet Canada, Bloomberg Tradebook Canada et Sigma ATS).

- \* La société Alpha est passée d'un SNP à une bourse au début d'avril 2012.
- \* Sigma X Canada a cessé ses opérations en qualité de marché en avril 2012.
- \* Aucune opération n'a encore été exécutée sur le SNP Bloomberg Tradebook Canada.

#### Marchés multiples du Canada

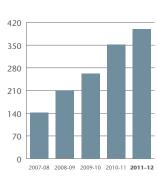
(selon le volume des opérations négociées en 2011-2012\*)



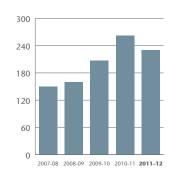
\* Remarque : Selon la moyenne des pourcentages pour les quatre trimestres terminés le 31 mars 2012.

#### Activité sur les marchés des titres de capitaux propres réglementés par l'OCRCVM

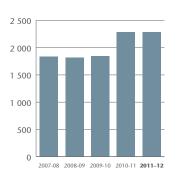
OPÉRATIONS nombre d'opérations (millions)



**VOLUME** nombre total d'actions négociées (milliards)



VALEUR des actions négociées (milliards de \$)





L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres canadiens et en assure la mise en application.

#### MANDAT DE L'OCRCVM

### VISION DE L'OCRCVM

#### VALEURS DE L'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assurons la protection des investisseurs et renforçons l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

**Intégrité** – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.

**Responsabilité** – Nous agissons avec empressement, diligence et professionnalisme.

**Attitude proactive** – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

#### Table des matières

- 2 Message du président du Conseil
- 3 Rapport de la présidente et chef de la direction
- 10 Équipe de direction
- 12 Tableau de bord du Plan stratégique 2011–2012
- 16 Rapport sur la gouvernance Conseil d'administration de l'OCRCVM
- 20 Rapport de gestion
- **27** États financiers

Ce fut une année d'accomplissements significatifs pour l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières dans un contexte de transformation et de changements incessants et majeurs au sein des marchés financiers canadiens et du secteur des services financiers.

L'orientation donnée par le conseil d'administration, la direction efficace de l'équipe de direction et l'engagement exceptionnel du personnel continuent de bien servir l'OCRCVM en lui permettant de s'acquitter de son mandat réglementaire, malgré une conjoncture difficile.

Cette année a été marquée par des réformes stratégiques importantes dans la réglementation des marchés et des courtiers, dont le très attendu Modèle de relation client-conseiller, la mise en œuvre de nouveaux modèles de tarification pour la réglementation des marchés et des courtiers, ainsi que de nombreuses réformes pour continuer de protéger l'intégrité des marchés durant une période de transformation des marchés financiers.

Je tiens à souligner le travail et le dévouement de nos administrateurs sortants, qui ont contribué à l'orientation stratégique et pratique face à des questions complexes et aux nouvelles tendances, et je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux administrateurs qui nous feront profiter de leur énergie et de leur savoir-faire.



Je dois également mentionner la contribution importante du secteur que nous réglementons, que ce soit à l'intérieur de nos conseils de section et des nombreux comités ou par une participation étendue au processus d'élaboration des politiques et aux initiatives de relations externes avec les parties intéressées de l'OCRCVM.

Ce fut pour moi un honneur de faire partie de l'administration de cet organisme d'autoréglementation au cours de la dernière année à titre de premier président du Conseil indépendant de l'OCRCVM et précédemment à titre d'administrateur. Depuis que je siège au comité directeur chargé de surveiller la fusion entre l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et Services de réglementation du marché inc. en 2008, j'ai été témoin de l'évolution impressionnante de l'OCRCVM dans la réalisation de sa vision stratégique sous la direction de Susan Wolburgh Jenah, sa dévouée chef de la direction.

Le président du Conseil,

Gerry Rocchi

### Rapport de la présidente et chef de la direction

J'ai le plaisir de vous faire part des progrès que nous avons accomplis en vue de relever la barre des normes de réglementation des marchés et courtiers membres et de protection des investisseurs.

Au cours de l'exercice 2011–2012, nous avons mené un programme énergique mais bien ciblé dans le but de renforcer la confiance dans l'intégrité des marchés financiers du Canada, ici comme à l'étranger, au moyen d'une réglementation et d'une surveillance efficaces des marchés et des courtiers en placement.

La dernière année a été marquée par un certain nombre de réformes importantes visant les courtiers et les marchés, réformes qui ont procédé de vastes consultations auprès de nos parties intéressées ainsi que des données empiriques recueillies pour nous aider à comprendre les préoccupations et les tendances nouvelles ainsi que leur incidence sur les investisseurs et les participants du marché.

En plus d'aller de l'avant avec ces réformes réglementaires importantes, nous avons continué de transformer notre programme de conformité et d'inspections afin de tenir compte de l'évolution de la structure des marchés, des risques commerciaux, des produits de placement et des tendances démographiques.

Nous avons communiqué activement nos attentes réglementaires en publiant des notes d'orientation et en tenant des activités de formation à l'intention des participants du secteur. Nous avons continué d'axer nos activités de surveillance réglementaire sur l'évaluation de la convenance, le contrôle diligent des produits structurés et complexes et les risques liés à l'impartition et à la liquidité, afin de favoriser des normes prudentielles et des normes de conduite rigoureuses.



Nous collaborons avec d'autres organismes et autorités de réglementation du Canada et de l'étranger afin d'influencer le processus d'établissement des normes et de maintenir l'uniformité des normes mondiales et nationales sur le plan des principes, lorsque cela est opportun. Pour ce faire, nous avons continué de participer activement aux activités de plusieurs organismes internationaux, dont : le comité consultatif des OAR de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), le Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA), l'International Council of Securities Associations (ICSA), l'Inter-Market Surveillance Group (ISG) et l'International Forum for Investor Education (IFIE).

Pour la première fois, l'OCRCVM sera représenté au comité de l'OICV sur l'établissement des politiques liées à la réglementation des marchés. L'OICV est chargée d'établir des normes mondiales en matière de la réglementation des valeurs mobilières, et nous avons le plaisir de participer directement à ses travaux importants.

Nous faisons partie d'un environnement mondial qui continue d'être soumis à des pressions et à des défis économiques de taille. Cela dit, la stature et l'image de marque du Canada sur les marchés financiers mondiaux demeurent robustes. Nous sommes déterminés à utiliser cette force pour affermir l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens, de façon à mieux répondre aux besoins futurs des émetteurs, des investisseurs et des participants des marchés.

#### Plus grande protection des investisseurs

En 2011–2012, notre personnel a agi rapidement pour suspendre deux sociétés réglementées par l'OCRCVM et protéger les actifs des clients au Canada lorsque des événements survenus chez les sociétés mères des États-Unis ont rejailli de manière importante sur les activités des filiales canadiennes.

Ainsi, en novembre 2011, l'OCRCVM annonçait la suspension de MF Global Canada Co. lorsque celle-ci a accusé une insuffisance de capital par suite de la faillite de sa société mère. L'OCRCVM a pris des mesures immédiates pour protéger les actifs des clients de MF Global Canada Co. Nous avons travaillé de près avec le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) – qui est financé au moyen des cotisations obligatoires des sociétés réglementées par l'OCRCVM pour indemniser les clients de sociétés membres devenues insolvables – afin d'obtenir une ordonnance nommant un syndic de faillite chargé d'administrer les comptes détenus au Canada et de gérer leur transfert ordonné dans une autre société membre de l'OCRCVM.

En juillet 2012, c'était au tour de Peregrine Financial Group, Inc., une société des États-Unis, de déclarer faillite. Le personnel de l'OCRCVM a pris là encore des mesures immédiates pour protéger les clients de la filiale canadienne, Peregrine Financial Group Canada, Inc., et pour veiller à ce que les événements et les mesures prises aux États-Unis n'aient pas d'incidence négative sur les clients canadiens. En l'espace d'une semaine, tous les comptes de contrats à terme des clients de la société au Canada avaient été recensés et transférés dans une autre société réglementée par l'OCRCVM.

Le personnel de l'OCRCVM continue de surveiller régulièrement et de façon proactive l'ensemble de ses sociétés membres pour s'assurer qu'elles disposent en tout temps d'un capital suffisant.

La déroute de MF Global Canada Co. était la première faillite d'une société membre de l'OCRCVM depuis 2002, et elle a montré à quel point les activités de sociétés appartenant à un même groupe peuvent avoir des répercussions importantes sur les sociétés membres de l'OCRCVM et leurs clients. Dans le monde actuel qui change rapidement, les structures d'entreprise comportent de plus en plus d'interconnexions avec des sociétés affiliées du même pays ou de pays étrangers. En composant avec les événements concernant MF Global et Peregrine, nous avons appris des leçons précieuses sur l'importance de connaître ces affiliations et d'avoir en tout temps les outils nécessaires pour bien surveiller et gérer les risques correspondants.

Nous avons travaillé à faire en sorte que notre cadre de réglementation impose des normes prudentielles rigoureuses à nos sociétés membres. Le personnel de l'OCRCVM continue de surveiller régulièrement et de façon proactive l'ensemble de nos sociétés membres pour s'assurer qu'elles disposent en tout temps d'un capital suffisant. Nous continuons de nous concentrer sur l'identification des risques financiers et opérationnels importants et sur l'imposition de contrôles de surveillance renforcés.

#### Plus grande attention accordée aux aînés, à l'évaluation de la convenance et à l'accessibilité

Le renforcement des normes de protection des investisseurs est l'un des éléments pivots du mandat de l'OCRCVM.

À mesure que la démographie change et que la population vieillit, il y a de plus en plus de risques que les aînés deviennent la proie de représentants sans scrupules et qu'ils se voient offrir des placements ou des produits qui ne leur conviennent pas.

Nous avons donc décidé d'attacher une plus grande priorité aux personnes âgées dans notre programme de réglementation en révisant nos modules d'inspection de la conformité afin de mieux cerner et surveiller les pratiques commerciales qui se rapportent aux aînés et d'améliorer les contrôles de surveillance que les sociétés mettent en place à cet égard. Nous avons aussi révisé nos critères de sélection des dossiers de mise en application pour accorder une plus grande priorité aux plaintes et aux enquêtes visant des aînés. Ces améliorations apportées à notre processus de sélection des dossiers nous ont aussi permis d'accorder une plus grande attention aux affaires liées à des placements inappropriés.

Nous allons continuer d'affûter notre capacité d'analyse afin de mieux suivre les tendances et préoccupations nouvelles qui se posent en matière de réglementation, et de mieux y réagir.

Au cours du dernier exercice financier, nous avons terminé la mise sur pied d'une équipe distincte de traitement des plaintes et des demandes de renseignements, laquelle servira de ressource de première ligne pour les investisseurs et les membres du public.

La création de cette nouvelle équipe nous permet de fournir un guichet unique plus efficace pour venir en aide au public investisseur et pour cerner les tendances et les préoccupations nouvelles qui se rapportent aux clients des sociétés que nous réglementons. Dans les dix premiers mois de son activité, l'équipe a répondu à plus de 1 400 demandes de renseignements d'un bout à l'autre du pays.

En cette ère des médias sociaux, nous reconnaissons que l'Internet est une source d'information puissante à laquelle tous peuvent accéder facilement. Nous avons donc procédé l'an dernier à une refonte complète du site Internet de l'OCRCVM afin d'y faciliter la navigation et de le rendre plus accessible et plus convivial pour l'ensemble de nos parties intéressées. Tout au long de l'année, nous avons mené des consultations étendues à l'interne et à l'externe, notamment auprès de groupes échantillons, et nous avons réalisé tests d'utilisation avec des investisseurs de Toronto et de Montréal.

Le nouveau site Internet de l'OCRCVM, lancé dans les deux langues officielles en juin 2012, a reçu un accueil très positif. Nous continuons d'examiner de manière proactive les commentaires reçus des utilisateurs pour déterminer les améliorations qui pourraient y être apportées à l'avenir.

#### Éducation des investisseurs et alphabétisation financière

L'an dernier, devant la prolifération des titres professionnels et des titres de compétence utilisés par les personnes inscrites et le risque de confusion dans l'esprit des investisseurs, nous avons réalisé un sondage auprès de nos sociétés réglementées pour mieux comprendre l'usage des titres chez les personnes autorisées ainsi que les pratiques de surveillance des sociétés à cet égard.

Nous avons continué de développer des services et des outils qui aident les investisseurs à faire des choix avisés, dont notre populaire service Info-conseiller, et d'en faire la promotion.

À la suite de ce sondage, nous avons effectué une recherche qualitative auprès des investisseurs afin de mieux comprendre la manière dont les titres professionnels et autres titres de compétence influent sur les choix et les décisions des investisseurs, le cas échéant. Nous avons formé des groupes de discussion et tenu des rencontres individuelles avec des représentants des investisseurs. Les résultats combinés de ces activités nous aideront à déterminer s'il y a lieu d'exercer une surveillance réglementaire ou de fournir des orientations à ce sujet, et à trouver possiblement d'autres occasions de renseigner les investisseurs sur les titres employés, soit par des programmes de formation ou par de l'information en général.

Nous avons continué de développer des services et des outils qui aident les investisseurs à faire des choix avisés, dont notre populaire service *Info-conseiller*, et d'en faire la promotion. Ce service en ligne permet aux investisseurs et à d'autres parties intéressées de faire des recherches sur la formation, les compétences, l'historique d'emploi et les antécédents disciplinaires des conseillers qui travaillent dans des sociétés réglementées par l'OCRCVM. Un total de 45 851 rapports *Info-conseiller* ont été produits au cours du dernier exercice.

Nous avons entrepris plus tôt cette année une analyse des divergences observées actuellement dans l'éducation des investisseurs au Canada. Cette analyse nous servira de fondement pour l'élaboration d'un cadre devant contribuer à l'éducation des investisseurs au Canada et pour cerner les aspects à l'égard desquels les ressources actuellement disponibles ne sont peut-être pas suffisantes.

En mai 2012, j'ai été nommée présidente de l'International Forum for Investor Education (IFIE) à l'occasion du congrès annuel de cet organisme qui avait lieu à Séoul, en Corée du Sud. En tant que regroupement de 26 organismes de réglementation, associations du secteur et autres parties intéressées de 14 pays, l'IFIE s'est donné pour mission de promouvoir des normes plus élevées et de favoriser l'échange d'information dans le domaine de la formation financière et de l'éducation des investisseurs.

Je compte aider l'IFIE à tirer parti de sa vaste représentation et de son rayonnement mondial pour promouvoir les normes et les pratiques les plus exemplaires qui soient, et à travailler collectivement à l'alphabétisation financière et à l'amélioration des connaissances financières des investisseurs.

#### Distribution des sommes versées aux termes des règlements liés au PCAC

En mars 2012, l'OCRCVM et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) ont obtenu de la Cour supérieure de justice de l'Ontario la confirmation selon laquelle leur plan projeté de distribution de fonds aux investisseurs ayant acheté du papier commercial adossé à des créances de tiers n'enfreignait pas une ordonnance antérieure de la Cour.

Cette décision a ouvert la voie à la nomination du cabinet Ernst & Young Inc. pour administrer le versement, aux investisseurs admissibles, d'une somme approximative de 60 millions de dollars perçue antérieurement par l'OCRCVM et la CVMO aux termes d'ententes de règlement conclues avec plusieurs sociétés concernées.

#### Réglementation des courtiers membres

Nous avons franchi une étape importante en mars 2012 lorsque les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont approuvé notre réforme liée au Modèle de relation client-conseiller (MRCC), et nous avons centré nos efforts depuis sur la réussite de cette réforme.

Nous avons fourni des lignes directrices détaillées aux participants du secteur et nous avons tenu, en juin 2012, une série de forums interactifs dans tout le pays en parallèle avec l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM). Ces forums régionaux nous ont fourni l'occasion d'engager de hauts représentants de sociétés membres de l'OCRCVM dans des discussions franches sur les défis liés à la mise en œuvre du MRCC, sur les occasions que présente ce modèle et sur les pratiques les plus exemplaires. Nous reconnaissons que le succès du MRCC dépendra en définitive de l'adhésion des sociétés et des conseillers aux principes et à l'esprit mêmes du MRCC.

Le MRCC cherche à renforcer la norme de diligence actuelle qui est de faire preuve d'équité, d'honnêteté et de bonne foi dans tous les rapports avec les clients. Il vise une meilleure harmonisation des intérêts des investisseurs et des conseillers, en augmentant les obligations d'information qui sont imposées aux conseillers et en renforçant les normes que ces derniers doivent respecter lorsqu'ils évaluent la convenance des placements proposés à leurs clients. L'objectif est d'accroître, dans un souci de transparence, l'information qui est fournie aux investisseurs sur les frais qu'ils paient, les services qu'ils reçoivent, les conflits d'intérêts potentiels et le rendement de leurs comptes.

Le MRCC est une réforme importante qui, lorsqu'elle sera entièrement mise en œuvre, élèvera le professionnalisme dans le secteur et affermira la confiance des investisseurs.

L'établissement, la mise à jour et le renforcement des normes de compétence imposées aux conseillers jouent aussi un rôle très important dans la protection efficace des investisseurs. Le personnel de l'OCRCVM a travaillé de près avec Formation mondiale CSI Inc. pour la mise à jour de 11 cours réglementaires et la création de nouveaux profils de compétence pour les représentants inscrits, les négociateurs et les surveillants qui traitent avec des clients institutionnels, afin de mieux définir la matière à inclure dans les futurs cours.

Tout au long de l'année, nous avons réalisé des progrès à l'égard d'autres propositions de politiques liées à la réglementation des membres et nous avons élaboré des lignes directrices à l'intention de nos membres et de leurs représentants sur une variété de sujets importants, dont les emprunts effectués à des fins de placement, la règle « bien connaître son client », l'évaluation de la convenance, l'utilisation des médias sociaux et la déclaration des activités professionnelles externes.

En juillet 2012, à la suite de consultations auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), nous avons publié un document de réflexion sur l'opportunité d'assujettir au régime de réglementation de l'OCRCVM certains courtiers exerçant leurs activités sur le marché dispensé et d'uniformiser les règles du jeu pour les sociétés de courtage canadiennes et certains courtiers étrangers qui exercent leurs activités au Canada. Le cadre réglementaire proposé à des fins de commentaires faciliterait la transition des sociétés qui mènent actuellement des activités de courtage aux termes d'une inscription à titre de courtiers sur le marché dispensé à passer à une inscription à titre de courtiers en placement, assujettis à la surveillance de l'OCRCVM.

#### Mise à contribution des membres du secteur

Nous avons continué de solliciter les commentaires de nos parties intéressées à l'égard d'un certain nombre de propositions, priorités et initiatives, et ce, dans le cadre de diverses consultations et discussions menées tout au long de l'année.

En 2011, avec l'aide d'un cabinet de recherche indépendant, nous avons réalisé un sondage auprès des courtiers et marchés membres afin de connaître leurs points de vue sur nos priorités stratégiques et nos activités de réglementation.

Les réponses reçues de 142 chefs de la direction, chefs des finances et chefs de la conformité ont généralement été positives, les deux tiers des répondants s'étant dits satisfaits de la manière dont nous nous acquittons de nos fonctions comme organisme de réglementation de la conduite des affaires, de réglementation des marchés et d'attribution du droit d'exercice.

Le plan stratégique de l'OCRCVM a aussi reçu un vaste appui de la part des répondants. Dans la plupart des cas, les membres se sont dits favorables à certaines initiatives stratégiques en particulier. Nombre de répondants étaient d'accord pour dire que l'émission de lignes directrices à l'intention des sociétés sur le contrôle diligent des produits nouveaux ou complexes devait être une priorité. La plupart des répondants estiment que l'OCRCVM fournit des orientations claires, utiles et à propos sur les questions nouvelles qui se posent, afin de faciliter la conformité.

Les sociétés membres plus petites ont toutefois exprimé un certain désir d'amélioration de notre processus de consultation en particulier. Nous avons étendu en conséquence nos activités et notre dialogue auprès de ce groupe de sociétés en augmentant notamment leur représentation au comité des petites sociétés de courtage de l'ACCVM, comité au sein duquel les sociétés de petite et moyenne taille sont déjà fortement représentées.

Nous cherchons aussi des occasions plus fréquentes de dialoguer de manière informelle avec l'ensemble des membres de l'OCRCVM afin de mieux les sensibiliser aux questions et aux préoccupations qui se posent sur le plan de la réglementation, de mieux communiquer nos attentes réglementaires et d'élever le degré de conformité.

Le sondage a aussi révélé que 63 pour cent des répondants seraient d'accord pour explorer la possibilité d'une fusion avec l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (la MFDA). Le conseil d'administration et l'équipe de direction de l'OCRCVM restent ouverts à une telle discussion.

#### L'offre du groupe Maple

L'OCRCVM s'est activement engagé avec ses membres, ses parties intéressées et d'autres organismes de réglementation à naviguer à travers les changements profonds qui touchent le cadre réglementaire et l'évolution des marchés financiers au Canada.

L'OCRCVM s'est activement engagé avec ses membres, ses parties intéressées et d'autres organismes de réglementation à naviguer à travers les changements profonds qui touchent le cadre réglementaire et l'évolution des marchés financiers au Canada.

En juin 2011, Maple Group Acquisition Inc. (le groupe Maple) a annoncé son offre d'achat des actions du Groupe TMX Inc. (TMX). L'offre du groupe Maple était conditionnelle à sa tentative d'acquérir aussi Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS), sous réserve de l'autorisation réglementaire. L'OCRCVM détenait une participation de 15,2 pour cent dans la CDS, que le groupe Maple a proposé d'acquérir.

Au lendemain de cette offre, nous avons demandé à un comité consultatif sur la CDS, formé de hauts dirigeants de 18 sociétés non visées, de solliciter des opinions et de conseiller la direction et le conseil d'administration de l'OCRCVM sur les conséquences de l'offre du groupe Maple pour la CDS sur les plans stratégique et opérationnel et sur le plan de la concurrence.

Au cours des mois qui ont suivi, le comité a entrepris des discussions avec des représentants de Maple et a communiqué les principales préoccupations du secteur tant à Maple qu'aux organismes de réglementation. Les membres du comité ont envoyé des lettres d'observations à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ont également comparu devant celles-ci pour veiller à ce que les questions et préoccupations entourant les frais et les coûts de compensation, l'accès et la gouvernance soient bien prises en compte dans le processus d'approbation des autorités de réglementation.

#### Réglementation et surveillance des marchés

La négociation boursière continue d'évoluer sous les forces de la concurrence et au fil des innovations et des changements technologiques.

Au cours de la dernière année, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives destinées à atténuer la volatilité et à raffermir la confiance dans l'intégrité des marchés dans le sillage du « krach éclair » du 6 mai 2010.

Nous avons établi un nouveau cadre de réglementation pour le déclenchement de coupe-circuits pour titre individuel et nous avons publié un document de réflexion sur la mise en œuvre de coupe-circuits à l'échelle du marché par suite des changements proposés aux États-Unis sur le même sujet. Nous surveillons actuellement l'élaboration de mesures harmonisées pour contrôler la volatilité sur l'ensemble des bourses et des systèmes de négociation parallèles (SNP). Enfin, nous avons mis en œuvre des changements à nos politiques et procédures sur le « quand » et le « comment » de nos interventions en ce qui a trait à la modification ou à l'annulation des opérations, de façon à accroître l'uniformité et la transparence de cette composante de notre programme de surveillance des marchés.

Nous avons publié des orientations sur la manière dont le choix de certains types d'ordres, comme des ordres de vente stop, peut avoir une incidence profonde sur la qualité de l'exécution dans les marchés à haute vitesse d'aujourd'hui. Nous avons tenu ensuite un forum éducatif et publié un tutoriel en ligne pour informer et éduquer les investisseurs et les participants du marché.

Plus tôt cette année, l'OCRCVM a travaillé en collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) en vue de créer un nouveau cadre de réglementation pour ce qui est des ordres sans transparence avant les opérations (la liquidité invisible).

Même si les marchés opaques représentent un pourcentage relativement faible du volume total des opérations effectuées au Canada, les ACVM et l'OCRCVM ont adopté un régime de réglementation pour la liquidité invisible qui sera mis en œuvre en octobre 2012 afin d'assurer un bon équilibre entre la liquidité visible et la liquidité invisible.

Notre objectif est de veiller à ce que les marchés canadiens continuent d'évoluer d'une manière équitable et concurrentielle qui préserve le processus efficace de formation des cours, qui renforce l'intégrité des marchés et qui protège les investisseurs.

En juin 2012, nous avons tenu conjointement avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) un colloque très couru sur la structure des marchés. Nous avons réuni pour l'occasion un groupe diversifié de participants en provenance du Canada et de l'étranger pour avoir un dialogue approfondi et stimulant sur l'évolution de nos marchés, les personnes et entités qui sont servies par les marchés et le travail qu'il faudra faire encore pour assurer la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés.

#### Plateforme de surveillance élargie

En 2010, l'OCRCVM a lancé le Programme d'enrichissement des technologies de surveillance (ou STEP – *Surveillance Technology Enhancement Program*), une plateforme de surveillance multimarchés que nous continuons d'élargir.

Tous les messages en provenance des marchés boursiers et systèmes de négociation parallèles (SNP) actuellement en activité au Canada sont acheminés au système STEP. Grâce à ce système, l'OCRCVM est à même de surveiller efficacement l'ensemble des activités menées sur chaque marché et entre les marchés. Cette surveillance centralisée se traduit par des économies de coûts considérables pour l'ensemble des participants des marchés, dont les émetteurs, les intermédiaires et les investisseurs

Le système STEP procure une surveillance en temps réel et une analyse *a posteriori* permettant de détecter les modèles de négociation et les tendances, de cerner les comportements préjudiciables et de recueillir de l'information aux fins de l'élaboration des politiques.

Nous préparons actuellement et publierons sous peu, à des fins de commentaires, une proposition de cadre de surveillance et de contrôle de la surveillance effectuée par les courtiers membres de l'OCRCVM sur le marché étendu et en plein essor des titres à revenu fixe au Canada. À la fin de l'an dernier, nous avons mis en œuvre la Règle sur la fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote afin de veiller à ce que les prix payés soient équitables, et d'augmenter les renseignements à inclure obligatoirement dans les avis d'exécution qui s'y rattachent.

Nous avons aussi élaboré des programmes de conformité plus étoffés pour la surveillance de la négociation et des pratiques de vente sur le marché des titres à revenu fixe.

#### Négociation électronique et à haute vitesse

Nous reconnaissons que le recours plus fréquent aux programmes de négociation algorithmique et l'avènement de la négociation à haute vitesse ont profondément transformé le paysage de la négociation et du placement.

En juin 2012, nous avons publié un projet de modification de règles afin que les règles de négociation sur le marché s'harmonisent au cadre de réglementation adopté par les ACVM pour la surveillance et la gestion des risques liés à la négociation électronique sur les marchés canadiens.

Les modifications que nous proposons imposeront aux courtiers membres de l'OCRCVM de nouvelles obligations précises de supervision et de protection des intérêts des clients pour aider à gérer et à atténuer les risques associés à la négociation électronique, ainsi qu'à l'augmentation de la vitesse et à l'automatisation qu'elle comporte.

Nous avons accessoirement publié à des fins de commentaires des propositions de lignes directrices qui aideront à expliquer comment et dans quelles circonstances les nouvelles formes de négociation peuvent s'opposer aux règles plus anciennes qui visent à contrer la manipulation du marché et les opérations trompeuses.

Le système STEP nous donne accès à une foule de renseignements précieux sur les marchés et sur l'ensemble des ordres et des opérations qui sont traités sur les marchés boursiers au Canada, et il nous donne une vue globale de la négociation effectuée sur l'ensemble des marchés. À la lumière de ces données, nous avons entrepris une étude pour nous aider à mieux comprendre la nature et la portée de la négociation à haute vitesse sur les marchés canadiens ainsi que son incidence sur la liquidité, la formation des prix, la stabilité, la volatilité et la confiance à l'égard des marchés en général.

Nous comptons traiter les questions liées à la négociation à haute vitesse d'une manière juste et équilibrée, en nous appuyant sur les données empiriques et les constatations en collaboration avec d'autres organismes de réglementation.

#### Nouveaux modèles de tarification - règles du jeu uniformes

Nous avons élaboré de nouveaux modèles de tarification applicables à la réglementation des courtiers et des marchés membres. Ces modèles ont pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2012 et ont été conçus de façon à tenir compte des coûts de notre réglementation et à imputer ces coûts d'une manière plus équitable.

Les nouveaux modèles de tarification ont été élaborés à la suite de vastes consultations menées auprès de nos parties intéressées et ils sont fondés sur les principes d'équité, de transparence, de recouvrement des coûts et de compétitivité du secteur. Ils établissent des règles du jeu uniformes et réduisent le subventionnement en tenant compte de l'utilisation que chaque membre fait de nos ressources réglementaires.

Dans le modèle de tarification applicable à la réglementation des courtiers, les cotisations continuent d'être calculées, en grande partie, en fonction du nombre de personnes inscrites au sein de chaque société et des revenus de chaque société. Dans le modèle de tarification applicable à la réglementation des marchés, les cotisations des courtiers sont désormais calculées en fonction de deux éléments : leur quote-part du nombre total de messages traités par notre système de surveillance (pour couvrir les frais technologiques) et leur quote-part du total des opérations effectuées (pour couvrir tous les autres coûts de réglementation). Par suite des modifications déjà apportées, environ 85 pour cent des sociétés membres de l'OCRCVM qui paient une cotisation au titre de la réglementation des marchés verront cette cotisation diminuer cette année.

L'OCRCVM est l'un des premiers organismes de réglementation au monde à mettre en application le recouvrement des frais technologiques pour la réglementation des marchés en fonction du nombre de messages traités. Nous examinons l'impact de ce nouveau modèle de tarification et y apporterons des ajustements au besoin.

#### Gestion budgétaire prudente

Nous sommes toujours résolus à exercer une gestion budgétaire prudente. Même si nos coûts de fonctionnement ont augmenté, nous demeurons vigilants dans notre façon de répartir nos ressources réglementaires.

Nous avons investi les sommes nécessaires dans notre personnel, nos installations et notre technologie afin de bien nous acquitter de notre mandat de réglementation. Nous avons pu limiter les répercussions sur les cotisations de nos membres en finançant une partie de l'augmentation sur douze mois à partir de notre fonds d'affectation destiné aux initiatives particulières et conformément aux critères énoncés dans nos décisions de reconnaissance. Les coûts prévus à notre budget pour 2013 sont inférieurs de 4 pour cent aux coûts qui avaient été prévus au budget de 2012 et inférieurs de 6 pour cent aux coûts réels engagés durant cette période. Les cotisations liées à la réglementation des marchés diminuent donc de 15 pour cent et les cotisations liées à la réglementation des courtiers augmentent de 3 pour cent.

Nous avons approfondi notre savoir-faire en matière de réglementation des marchés afin de mieux composer avec les changements rapides qui s'opèrent sur les marchés. Nous examinons continuellement nos procédés en vue de réaliser de plus grandes efficiences et de réduire les coûts inutiles. Nous avons regroupé nos deux bureaux de Toronto en un seul bureau, ce qui fera diminuer nos coûts de location à long terme et nous permettra d'améliorer les efficiences opérationnelles et l'interaction du personnel.

Nous avons négocié une nouvelle entente avec le Groupe TMX pour l'utilisation du système STEP de l'OCRCVM pour la surveillance de la Bourse TSX et de la Bourse de croissance TSX. Nous offrons ainsi maintenant des services de surveillance à l'ensemble des marchés boursiers du Canada à partir d'une même plateforme, administrée par l'OCRCVM. Ce changement, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2012, se traduira par des économies de coûts estimatives de 7 millions de dollars par année au titre de la réglementation des marchés, ce qui profitera à l'ensemble des participants sur les marchés.

Je désire remercier sincèrement M. Gerry Rocchi, qui termine son mandat à titre de président du conseil d'administration de l'OCRCVM, ainsi que tous les membres du conseil d'administration pour leur aide et leur soutien. Je tiens à remercier aussi spécialement nos administrateurs sortants pour leurs années de service, leur dévouement et leur contribution aux travaux de l'OCRCVM. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux administrateurs entrants qui, ensemble, apporteront des expériences et des points de vue diversifiés au conseil d'administration.

Par-dessus tout, je désire exprimer ma plus profonde reconnaissance au personnel de l'OCRCVM, dont l'engagement à l'égard de nos priorités stratégiques et des multiples défis de la dernière année a été déterminant dans tout ce que nous avons accompli.

Je suis heureuse de diriger les efforts que l'OCRCVM déploie pour élever les normes en cette période de changements rapides et pour renforcer la confiance dans les marchés financiers canadiens et le secteur des services financiers.

La présidente et chef de la direction,

Awo Ungh

Susan Wolburgh Jenah

## Équipe de direction



#### Une approche fondée sur les risques liés à la conformité

# Rosemary Chan Première vice-présidente à la conformité des membres, avocate générale et secrétaire générale

À l'OCRCVM, nous utilisons une approche fondée sur le risque pour nos inspections de conformité réglementaire dans le cadre de notre engagement à assurer le respect de normes élevées au sein du secteur et à protéger les investisseurs. Une approche fondée sur les risques liés à la conformité nous permet d'affecter nos ressources réglementaires là où elles sont le plus utiles et le plus efficaces. Cette approche aide les sociétés à déterminer où elles devraient

concentrer leurs efforts de surveillance, de conformité et de gestion du risque. Notre approche reconnaît que les sociétés peuvent utiliser différents moyens pour mettre en place une structure de surveillance, de conformité et de gestion du risque efficace et pour se conformer aux règles de l'OCRCVM et adopter les pratiques exemplaires du secteur. Pour augmenter l'efficience et l'efficacité, nous avons mis au point des inspections de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation intégrées, en nous concentrant d'abord sur les sociétés jugées plus à risque. Nous avons placé la barre plus haut pour nos modules d'inspection de la conformité afin de mieux évaluer le risque lié aux pratiques de surveillance et aux autres pratiques.



#### Renforcement de nos activités de mise en application

**Paul Riccardi** 

Premier vice-président à la mise en application, aux politiques et à l'inscription

L'an dernier, nous avons apporté des améliorations stratégiques et opérationnelles à notre processus de mise en application, y compris la révision de nos critères de sélection des dossiers afin d'augmenter notre capacité de cibler les dossiers prioritaires et d'entamer des poursuites dans les affaires touchant les recommandations inappropriées, les investisseurs

âgés et vulnérables et la surveillance inadéquate des sociétés. L'introduction du modèle d'équipe intégrée, où l'enquêteur et l'avocat de la poursuite collaborent tout au long du processus d'enquête, a amélioré l'efficience et l'efficacité de nos activités de mise en application. Ces initiatives, ainsi que l'engagement de l'OCRCVM envers l'amélioration continue, ont largement contribué à nos résultats. L'an dernier, nous avons suspendu 26 personnes et trois sociétés et avons interdit l'autorisation de neuf autres personnes, comparativement à la suspension de 18 personnes et d'une société et l'interdiction d'autorisation de 13 personnes l'année précédente. Les améliorations opérationnelles ont aussi permis au groupe de la mise en application d'intenter 73 poursuites, soit 13 de plus que l'année précédente.



# Une réglementation des marchés qui repose sur des recherches empiriques

**Wendy Rudd** 

Première vice-présidente à la politique de réglementation des marchés membres

Nous misons sur l'utilisation proactive de l'analyse des données et de la recherche empirique afin de mieux comprendre les tendances et les caractéristiques uniques du marché canadien. Cette information nous est précieuse notamment pour appuyer nos efforts d'élaboration des politiques et soutenir notre engagement à fournir une réglementation efficace et spécialisée

qui améliore l'intégrité des marchés. À titre d'exemple, au cours de la dernière année, nous avons abrogé la restriction liée au « critère relatif à la variation du cours » pour les ventes à découvert, mais uniquement après que nos propres études aient démontré que la restriction n'avait pas d'effet appréciable sur le mouvement des cours et constaté l'absence de corrélation entre les ventes à découvert et un taux élevé des transactions échouées. L'an dernier, nous avons également pris des mesures pour mieux comprendre la nature et l'étendue du phénomène de la négociation à haute vitesse au sein des marchés canadiens. Après cette analyse détaillée, nous et les autres organismes de réglementation serons mieux en mesure de déterminer la réponse stratégique appropriée.



#### Nouveaux modèles de tarification

**Keith Persaud**Premier vice-président
aux finances et à l'administration

Les frais de réglementation des courtiers et des marchés représentent 83 % des revenus de l'OCRCVM, le reste provenant des contributions à l'égard des prises fermes et des frais reliés à l'information ponctuelle et à l'inscription. L'une des priorités de l'OCRCVM est de s'assurer que les frais perçus reflètent les principales composantes de nos coûts réglementaires, n'ont pas d'effet dissuasif sur les nouveaux venus et sont dûment répartis entre les courtiers et les

marchés. Notre nouveau modèle de tarification de la réglementation des courtiers est entré en vigueur le 1er avril 2012. Le montant payé par les sociétés réglementées par l'OCRCVM dépend du nombre de personnes inscrites et des revenus, ainsi que de la prime de risque, le cas échéant, afin de tenir compte des coûts de conformité supplémentaires que l'OCRCVM doit assumer pour surveiller les sociétés jugées plus à risque. Notre nouveau modèle de tarification de la réglementation des marchés englobe désormais les coûts de notre technologie de surveillance, selon le prorata des messages de chaque société, ainsi que tous les autres coûts liés aux opérations.



**Carmen Crépin** Vice-présidente pour le Québec



**Warren Funt** Vice-président pour l'Ouest du Canada

Une présence régionale et nationale

L'OCRCVM maintient une présence significative dans chacun de nos quatre bureaux au Canada. Cela nous permet d'assurer une mise en œuvre uniforme des politiques réglementaires partout au pays. Chacun des bureaux régionaux de l'OCRCVM joue un rôle actif en assurant la surveillance réglementaire des courtiers et des marchés à l'échelle locale et en veillant à ce que les priorités stratégiques de l'OCRCVM soient réalisées. Par exemple, une nouvelle unité des plaintes et de l'information rattachée à notre bureau de Calgary a traité 1 400 demandes de renseignements entre sa création en juin 2011 et la fin de notre exercice le 31 mars 2012. Notre bureau de Montréal joue un rôle clé au soutien des activités du Service de l'inscription en répondant à toutes les demandes de renseignements sur l'inscription formulées en ligne. Notre bureau de Vancouver se spécialise dans la surveillance de l'activité de négociation et de l'information touchant les sociétés inscrites à la Bourse de croissance TSX, en examinant plus de 5 000 communiqués chaque mois. Il assure également une fonction de soutien auprès de l'équipe de surveillance de Toronto, qui surveille la négociation sur tous les autres marchés des titres de capitaux propres ainsi que les SNP.

## Tableau de bord du Plan stratégique 2011–2012

Objectif 1 : Bâtir une culture de conformité au sein des sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM

<b>ce que</b> nous avons fait au cours de l'exercice 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	<b>en quoi</b> cela importe
Nous avons publié en temps utile des orientations claires sur les questions clés et émergentes.	Nous avons publié 7 notes d'orientation dans leur forme définitive (sur des sujets tels que la règle sur la fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote, les médias sociaux, les modifications apportées au Modèle de relation client-conseiller, les obligations de connaissance du client et de connaissance des produits).  Nous avons publié 12 projets de notes d'orientation à des fins de commentaires (sur des sujets comme la déclaration et l'approbation des activités professionnelles externes, le rôle de la conformité et de la surveillance).	La communication proactive des attentes réglementaires favorise une forte culture de conformité.
Nous avons encouragé les sociétés à poursuivre leurs efforts en matière de conformité, de gestion des risques, de surveillance et de contrôle interne.	Nous avons produit un rapport annuel sur la conformité, exposant les lacunes les plus courantes et les tendances observées lors des inspections ainsi que les aspects qui feront l'objet d'une attention plus soutenue au cours des inspections futures.  Nous avons réalisé 303 examens de la conformité dans les bureaux de sociétés membres, tenu 10 séminaires/ateliers sur la conformité à l'intention des participants du secteur et produit 28 webémisssions éducatives auxquelles ont assisté quelque 36 000 personnes.	Une conformité basée sur des normes d'équité et d'intégrité élevées profite aux investisseurs, au secteur et aux marchés financiers dans leur ensemble.
Nous avons avancé le projet de réécriture du manuel de réglementation jusqu'à sa mise en œuvre.	Nous avons mené à terme la première phase du projet de réécriture des règles des courtiers membres en langage simple, mettant à jour, regroupant et modifiant les règles là où c'était nécessaire. Nous avons publié 14 de ces règles et 2 notes d'orientation connexes à des fins de commentaires.	Des règles rédigées en langage simple favorisent la compréhension des exigences réglementaires ainsi que la conformité à celles-ci.

### **Objectif 2 :** Assurer une réglementation efficace, efficiente et spécialisée

<b>CE QUE</b> NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons amélioré l'efficacité et l'efficience des inspections de la conformité effectuées dans les sociétés membres.	Nous avons restructuré, mis à jour et simplifié nos modules d'inspection de la conformité en mettant l'accent sur l'évaluation des risques.	Une approche fondée sur les risques aide le personnel de l'OCRCVM et les sociétés membres à affecter les ressources dédiées à la conformité aux activités qui posent les plus grands risques, ce qui concourt à de meilleurs résultats et met l'accent sur une bonne gouvernance d'entreprise.

**Objectif 2 :** Assurer une réglementation efficace, efficiente et spécialisée (suite)

<b>CE QUE</b> NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons cerné de manière proactive les préoccupations liées à la protection des investisseurs au moyen d'inspections de la conformité et de sondages ciblés.	Nous avons effectué des inspections ciblées de la conformité pour vérifier le respect des nouvelles règles relatives au traitement des plaintes et des obligations de contrôle diligent des produits.	Ces inspections et sondages permettent au personnel d'évaluer s'il existe un problème systémique de conformité au sein des sociétés ou de découvrir les tendances nouvelles. L'OCRCVM se sert des résultats de ces activités pour formuler, dans le cadre du processus d'élaboration des politiques, des notes d'orientation qui rappellent aux courtiers leurs obligations réglementaires et énoncent les pratiques exemplaires à privilégier dans le secteur.
Nous avons amélioré notre capacité de cerner les préoccupations et tendances nouvelles en matière de mise en application.	Nous avons élaboré et apporté des changements à la façon dont les autres services renvoient les dossiers à la Mise en application. Nous avons mis à jour les systèmes utilisés pour la saisie et le suivi des événements déclarés, dont les plaintes déclarées par les sociétés membres.	L'identification des préoccupations et tendances nouvelles en matière de mise en application aide l'OCRCVM à établir des priorités, à renforcer la protection des investisseurs et à affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires.
Nous avons accru l'aptitude du Service de la mise en application à déterminer et à évaluer les enjeux importants ainsi que les groupes d'investisseurs vulnérables.	Nous avons élaboré et adopté de nouveaux critères pour la sélection des dossiers pour nous aider à centrer nos activités sur les enjeux clés, comme ceux qui se rapportent aux aînés et aux recommandations ne convenant pas aux clients.	Des critères plus précis en matière de sélection des dossiers nous aident à mieux cerner les situations qui représentent un préjudice important pour les particuliers ou qui peuvent causer un tort important à l'intégrité des marchés.

**Objectif 3 :** Raffermir la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens

<b>CE QUE</b> NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE	
Nous avons étoffé notre processus de réception et de résolution des plaintes.	Nous avons mis sur pied une équipe responsable des plaintes et des demandes de renseignements, composée d'un personnel informé et expérimenté, qui a répondu à quelque 1 400 demandes de renseignements durant sa première année d'activité.	Un processus plus étoffé améliore les interactions avec le public grâce à des réponses plus rapides, plus efficaces et plus directes, tout en permettant aux unités opérationnelles de concentrer leur travail sur les autres fonctions centrales de réglementation. Cela nous permet aussi de cerner les tendances nouvelles qui se rapportent aux personnes et aux sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM, et de prendre des mesures proactives en conséquence.	
Nous avons commencé la mise en œuvre du Modèle de relation client-conseiller (MRCC).	Nous avons publié des lignes directrices (puis tenu en juin une série de symposiums) pour aider les sociétés à mettre en œuvre le MRCC.	Le MRCC favorise la protection des investisseurs et élève les normes imposées dans le secteur. Il améliore la transparence et l'information fournie sur les frais perçus, les conflits d'intérêts et le rendement des comptes et renforce l'évaluation de la convenance.	

## Tableau de bord du Plan stratégique 2011–2012

**Objectif 3 :** Raffermir la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens (suite)

<b>CE QUE</b> NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE		
Nous avons étendu notre surveillance réglementaire sur le marché des titres à revenu fixe.	Nous avons finalisé notre Règle sur la fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote et étendu notre surveillance réglementaire sur le marché des titres à revenu fixe. Nous avons commencé à élaborer un plan pour la surveillance de la négociation et des pratiques de vente des courtiers sur le marché des titres à revenu fixe (plan portant notamment sur les normes de fixation d'un juste prix et l'information à fournir dans les avis d'exécution).	Des normes clairement définies augmentent la transparence, l'efficacité et la compétitivité des marchés de titres hors-cote.		
Nous avons accordé une plus grande attention réglementaire aux questions qui se rattachent aux investisseurs âgés.	Nous avons révisé nos modules d'inspection de la conformité pour mieux cerner les questions de convenance qui se rapportent plus spécialement aux aînés. Nous avons donné une priorité aux dossiers de mise en application qui visaient des aînés. Nous avons aussi mené un sondage sur l'utilisation et la surveillance des titres de compétence laissant entendre une spécialisation auprès des « aînés ».	L'attention accrue et les ressources additionnelles consacrées à cet important aspect aident à protéger ces membres plus vulnérables du public investisseur.		
Nous avons mis en œuvre les recommandations formulées dans le rapport sur les événements ayant entouré le krach éclair du 6 mai 2010.	Nous avons tenu des forums à l'intention des investisseurs sur l'usage des ordres de vente stop dans un contexte de volatilité des marchés; nous avons émis un appel à commentaires sur les seuils de déclenchement à l'échelle du marché; nous avons mis en œuvre des coupe-circuits pour titre individuel; nous avons demandé des commentaires sur la politique d'établissement de coupe-circuit à l'échelle du marché; nous avons publié de nouveau pour commentaires notre politique sur les opérations déraisonnables et les opérations effectuées à un prix erroné.	Les mesures prises pour atténuer la volatilité excessive sur les marchés concourent à une activité de négociation plus équitable et ordonnée et favorisent la confiance des investisseurs et des participants du secteur dans l'intégrité des marchés financiers canadiens.		
Nous avons travaillé en collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour relever les défis nouveaux en matière de réglementation en période de changements rapides sur les marchés.	Nous avons travaillé avec les ACVM à une variété de projets liés à la structure des marchés, dont le lancement d'un nouveau cadre de réglementation sur la liquidité invisible pour préserver un processus efficace de formation des cours, l'élargissement des règles relatives aux ventes à découvert et d'autres initiatives portant sur la négociation électronique, l'accès direct au marché et la déclaration des opérations échouées.	Ces initiatives ont pour objet de faire en sorte que les marchés canadiens des titres de capitaux propres continuent d'évoluer dans l'équité et la compétitivité et d'une manière qui renforce l'intégrité des marchés et la protection des investisseurs.		
Nous avons refondu et rebâti le site Internet de l'OCRCVM, notre véhicule principal pour communiquer avec nos parties intéressées, en anglais et en français.	Nous avons consulté diverses parties intéressées d'un bout à l'autre du pays sur la refonte du site afin de faciliter l'accès à ce dernier et son utilisation par les investisseurs, le personnel, les sociétés réglementées et les autres parties intéressées.	Une présence Internet accrue et une navigation plus facile s'inscrivent dans notre engagement à être un organisme accessible, transparent et responsable.		

**Objectif 4 :** Être un organisme rentable

<b>ce que</b> nous avons fait au cours de l'exercice 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons mis en œuvre de nouveaux modèles de tarification pour les courtiers et les marchés membres.	L'OCRCVM a élaboré les nouveaux modèles de tarification en consultation avec des comités du secteur représentant une diversité de sociétés et de marchés, et a fourni des lignes directrices et du soutien avant la mise en œuvre de ces modèles pour aider les sociétés à faire la transition.	Les nouveaux modèles prévoient une répartition plus équitable des cotisations, tenant compte des coûts que l'OCRCVM doit engager pour accomplir son mandat de réglementation.
Nous avons terminé la mise en œuvre et l'enrichissement du système STEP, une plateforme de surveillance centralisée des opérations effectuées sur plusieurs marchés.	Nous avons réussi à négocier avec le Groupe TMX Inc. l'usage de la plateforme STEP pour la surveillance centralisée des opérations effectuées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX. Nous avons aussi apporté d'autres améliorations au système STEP, dont des coupe-circuits pour titre individuel et de nouveaux rapports et alertes.	La surveillance centralisée des opérations effectuées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX au moyen du système STEP réduit de beaucoup les coûts de surveillance dans le secteur, et les enrichissements apportés au système permettent à l'OCRCVM de mieux détecter les problèmes qui se rapportent à un environnement multimarchés.
Nous avons regroupé les effectifs de Toronto dans un même bureau.	Nous avons mené à terme le plan de regroupement des effectifs en respectant le calendrier et le budget établis.	Le regroupement des effectifs a amélioré le déroulement du travail et les communications internes, ce qui donnera lieu à de plus grandes efficiences et réduira aussi les coûts de location à long terme.

**Objectif 5 :** Être un organisme responsable, juste et souple

<b>ce que</b> nous avons fait au cours de l'exercice 2011–2012	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	<b>EN QUOI</b> CELA IMPORTE
Nous avons pris acte des résultats du sondage effectué auprès des employés.	Nous avons livré à notre personnel des programmes de formation efficaces et efficients en matière de gestion ou une formation spécifique à leur emploi. Nous avons créé un groupe de travail chargé de recommander des façons d'améliorer les communications internes et l'échange d'information.	Ces mesures aident à favoriser un milieu de travail qui attire et fidélise un personnel spécialisé et engagé.
Nous avons sondé les points de vue des courtiers et des marchés membres sur les priorités stratégiques de l'OCRCVM et sur nos activités clés en matière de réglementation.	Nous avons élaboré un questionnaire détaillé à l'intention des membres et avons retenu les services d'un cabinet de recherche indépendant pour réaliser le sondage.	Le sondage des opinions de ce groupe d'intéressés nous donne un son de cloche très utile sur les priorités actuelles de notre plan stratégique et sur les priorités et les initiatives à privilégier à l'avenir.
Nous avons continué de solliciter de manière proactive les commentaires de nos parties intéressées pour nous aider dans l'élaboration de nos politiques et de nos programmes de réglementation.	Nous avons participé activement à divers comités, conseils de section et forums du secteur. Nous avons mené des groupes de discussion avec des investisseurs sur la refonte de notre site Internet et sur l'usage des titres de compétence parmi les personnes inscrites.	Les commentaires reçus dans le cadre de ces activités nous aident à accroître notre efficacité comme organisme d'autoréglementation et ajoutent de la transparence à notre processus de réglementation.

### Rapport sur la gouvernance – Conseil d'administration de l'OCRCVM

#### Administrateurs

Le conseil d'administration de l'OCRCVM est composé de 15 administrateurs, dont le président et chef de la direction, et d'un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs du secteur (marchés ou courtiers membres).

- Sept administrateurs indépendants
- Cinq représentants des courtiers membres
- Deux représentants des marchés membres

Le président du conseil peut être un administrateur du secteur ou un administrateur indépendant.

Le Groupe TMX Inc. peut nommer l'un des administrateurs représentant les marchés, conformément au Règlement général de l'OCRCVM. L'autre administrateur représentant les marchés est un représentant d'un marché autre qu'un marché ayant des liens avec le Groupe TMX ou qu'une entité membre du Groupe TMX.

#### Présidente et chef de la direction

#### Susan Wolburgh Jenah

(depuis février 2007)
Présidente et chef de la direction
Toronto (Ontario)

#### Administrateurs du secteur

#### Michelle Khalili, vice-présidente

(depuis décembre 2008)
Directrice générale, Marchés des titres de participation, Marchés mondiaux CIBC Toronto (Ontario)

• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

#### Robert C. Blanchard

(depuis août 2010) Président, Haywood Securities Inc. Toronto (Ontario)

 Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

#### **Tal Cohen**

(depuis novembre 2009) Chef de la direction, Chi-X Global New York, État de New York, États-Unis

 Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

#### M. Marianne Harris

(depuis septembre 2010) Directrice générale et présidente, Merrill Lynch Canada, Inc. Toronto (Ontario)

• Membre du Comité des finances et d'audit comptable

#### Thomas A. Kloet

(depuis octobre 2008)
Chef de la direction, Groupe TMX Inc.
Toronto (Ontario)

 Membre du Comité des finances et d'audit comptable

#### Yves Néron

(depuis septembre 2010)
Premier vice-président et chef
des services aux particuliers,
Valeurs mobilières Desjardins
Montréal (Québec)

 Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite



#### **Administrateurs indépendants**

#### Gerry Rocchi, président du conseil

(depuis août 2004)
Chef de la direction,
Green Power Action Inc.
Toronto (Ontario)

• Membre du Comité de la gouvernance

#### Mike Gagné

(depuis septembre 2009) Administrateur de sociétés Invermere (Colombie-Britannique)

- Membre du Comité de la gouvernance
- Membre du Comité des finances et d'audit comptable

#### Brian Heidecker

(depuis septembre 2011)
Président du conseil des gouverneurs,
University of Alberta
Edmonton (Alberta)

• Membre du Comité de la gouvernance

#### Eric Kirzner

(depuis août 2010) Professeur, Rotman School of Management Université de Toronto Toronto (Ontario)

• Membre du Comité des finances et d'audit comptable

#### **Daniel Leclair**

(depuis juin 2004) Administrateur de sociétés Shefford (Québec)

• Membre du Comité des finances et d'audit comptable

#### Daniel F. Muzyka

(depuis juin 2005)
Professeur et doyen,
Sauder School of Business
Université de la Colombie-Britannique
Vancouver (Colombie-Britannique)

- Membre du Comité de la gouvernance
- Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

#### **Grant Vingoe**

(depuis août 2004) Associé, Arnold & Porter LLP New York, État de New York, États-Unis

• Membre du Comité de la gouvernance

#### **Administrateurs sortants**

#### **Kerry Adams**

(de mai 2008 à septembre 2011) Conseillère en investissements Aurora (Ontario)

• Membre du Comité de la gouvernance

#### George Gosbee

(de septembre 2011 à janvier 2012) Président du conseil, président et chef de la direction, AltaCorp Capital Inc. Calgary (Alberta)

#### **Doug McGregor**

(de septembre 2009 à septembre 2011)
Président du conseil et cochef de la direction, RBC Marchés des capitaux Toronto (Ontario)

 Membre du Comité des finances et d'audit comptable



## Rapport sur la gouvernance – Conseil d'administration de l'OCRCVM

#### Réunions du conseil d'administration en 2011-2012

(du 1er avril 2011 au 31 mars 2012)

Au total, 32 réunions ont eu lieu pendant l'exercice terminé le 31 mars 2012. On trouvera ci-dessous une ventilation des présences.

Administrateur	Conseil d'adminis- tration	Finances et audit	Gouvernance	Ressources humaines et régimes de retraite	Réunions spéciales	Rémunération totale**
Kerry Adams^	0/2		4/5			11 106,70 \$
Robert C. Blanchard	6/6			4/5	1/1	
Tal Cohen	5/6			5/5	1/1	
Mike Gagné	6/6	6/6	13/13		1/1	56 661,85 \$
George Gosbee*^	2/2					
M. Marianne Harris	5/6	5/6	3/3	1/2	1/1	
Brian Heidecker*	4/4		7/8		1/1	27 204,75 \$
Michelle Khalili	6/6			5/5	1/1	
Eric Kirzner	6/6	2/3	5/5		1/1	37 290,00 \$
Thomas A. Kloet	5/6	4/6			1/1	
Daniel Leclair	6/6	6/6			1/1	38 310,74 \$
Doug McGregor^	2/2	2/3			1/1	
Daniel F. Muzyka	6/6		10/13	5/5	1/1	49 535,22 \$
Yves Néron	6/6			3/4	1/1	
Gerry Rocchi	6/6	3/3	7/8		1/1	48 910,19 \$
Grant Vingoe	6/6		13/13		1/1	42 000,00 \$
Susan Wolburgh Jenah	6/6	6/6	9/9	4/4	1/1	

<sup>\*</sup> Cet administrateur s'est joint au conseil au cours de l'année.

<sup>^</sup> Cet administrateur a quitté le conseil au cours de l'année.

<sup>\*\*</sup> Seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés par l'OCRCVM.

#### Rémunération des administrateurs

L'OCRCVM ne rémunère pas les administrateurs du secteur pour leur participation au conseil de l'OCRCVM ou à ses comités. L'OCRCVM rémunère les administrateurs indépendants selon le barème suivant :

#### Consei

- Honoraires annuels de 15 000 \$
- Président du conseil 7 500 \$ additionnels, si le président est un administrateur indépendant
- Vice-président du conseil 4 000 \$ additionnels, si le vice-président est un administrateur indépendant
- Réunions du conseil de moins de deux heures jetons de présence de 1 000 \$
- Réunions du conseil de deux heures ou plus jetons de présence de 1 500 \$

#### **Comités**

- Membres d'un comité 1 500 \$ par année
- Présidents d'un comité 4 000 \$ (sauf dans le cas du président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite, dont les honoraires sont de 3 500 \$)
- Réunions d'un comité de moins de deux heures honoraires de 1 000 \$
- Réunions d'un comité de deux heures ou plus honoraires de 1 500 \$

Si le lieu d'une réunion du conseil nécessite une journée additionnelle de déplacements et que l'administrateur y assiste en personne, des frais de déplacement supplémentaires de 1 000 \$ sont accordés.

#### Mandats des comités du conseil

#### Comité de la gouvernance

Recommande des candidats admissibles pour siéger au conseil et à ses comités; examine les principes et les pratiques de l'OCRCVM en matière de gouvernance; reconnaît et gère les conflits d'intérêts potentiels; établit le processus d'autoévaluation du conseil; nomme les membres du comité d'instruction.

#### Comité des finances et d'audit comptable

Aide le conseil dans la supervision des processus comptables et d'information financière; de la qualification, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur indépendant de l'OCRCVM; et du système de contrôle et des processus de gestion du risque de l'OCRCVM.

## Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

S'assure que l'OCRCVM est en mesure de recruter et de conserver du personnel ayant le calibre et l'expérience qui conviennent pour atteindre ses objectifs et améliorer le professionnalisme et l'efficacité de l'organisme; aide le conseil à surveiller les politiques et procédures de l'OCRCVM en matière de ressources humaines, ses régimes d'avantages sociaux et de retraite et la conformité à la réglementation.

## Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Le rapport de gestion traite des activités de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM ou l'Organisme) et de sa situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 2012, par rapport à l'exercice précédent clos le 31 mars 2011. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts et qui recouvre ses charges de fonctionnement auprès de plusieurs sources. La principale source constitue les cotisations des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés qui sont recueillies selon leur modèle de coûts respectif. Les sources secondaires de produits liées à la réglementation des courtiers sont les contributions à l'égard des prises fermes, lesquelles constituent un pourcentage proportionnel de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes du marché boursier et du marché de titres d'emprunt au Canada, et les droits d'inscription fondés sur des ententes de partage des charges conclues auprès des commissions provinciales de valeurs mobilières. Une autre source de produits importante liée à la réglementation du marché se rapporte aux charges en matière de présentation de l'information en temps opportun versés par la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSX-V) pour la gestion de leurs politiques en matière d'information occasionnelle.

Au cours du dernier exercice, l'OCRCVM a soumis deux nouveaux modèles de charges aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), soit un modèle relatif aux activités liées à la réglementation des courtiers et l'autre relatif aux activités liées à la réglementation des marchés, qui ont été acceptés par l'ACVM. Ces modèles, mis en œuvre pour l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2012, n'ont par conséquent eu aucune incidence significative sur les produits de l'exercice considéré.

#### Résumé des informations financières

#### Fonds non grevé d'affectations

(en milliers de dollars)	Exercice 2012	Exercice 2011	Écart	Écart
			\$	%
Produits				
Réglementation des courtiers				
Cotisations des membres	45 329 \$	40 598 \$	4 731 \$	12 %
Contributions à l'égard des prises fermes	7 602	8 122	(520)	(6 %)
Droits d'inscription	2 500	2 371	129	5 %
Droits d'entrée	155	270	(115)	(43 %)
	55 586	51 361	4 225	8 %
Réglementation du marché				
Application des RUIM	25 435	25 435	0	0 %
Présentation de l'information en temps opportun	3 408	3 213	195	6 %
Produits du marché	120	165	(45)	(27 %)
	28 963	28 813	150	1 %
Autres produits				
Intérêts	445	294	151	51 %
Divers	5	10	(5)	(50 %)
	450	304	146	48 %
Total des produits du fonds non grevé d'affectation	ons 84 999	80 478	4 521	6 %
Charges du fonds non grevé d'affectations				
Charges de fonctionnement attribuables à la				
réglementation des courtiers	56 271	51 004	5 267	10 %
Charges de fonctionnement attribuables				
à la réglementation du marché	36 391	26 398	9 993	38 %
	92 662	77 402	15 260	20 %
Excédent (insuffisance) des produits par rapport				
aux charges du fonds non grevé d'affectations	(7 663)\$	3 076 \$	(10 739)\$	(349 %)

#### **Produits**

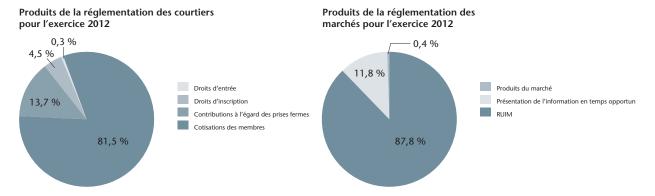
Les produits du fonds non grevé d'affectations pour l'exercice se sont chiffrés à 84 899 \$, une hausse de 4 521 \$ (6 %) par rapport à 80 478 \$ pour l'exercice 2011.

La cotisation des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés (règles universelles d'intégrité du marché, ou « RUIM ») est la principale source de produits. Elle représente environ 83 % du total des produits de l'OCRCVM (82 % en 2011) et est recueillie selon leur modèle de coûts respectif.

Les cotisations des membres se sont chiffrées à 45 329 \$, une hausse de 4 731 \$ (12 %) par rapport à 40 598 \$ pour l'exercice 2011, soit un accroissement des charges de 5 267 \$ (10 %) imputable à la réglementation des courtiers et une diminution des fonds disponibles pour les subventions par rapport à l'exercice précédent. Les cotisations des courtiers pour l'exercice 2012 ont été subventionnées par l'utilisation de 780 \$ de l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice 2011, comparativement à une subvention excédentaire de 3 000 \$ pour l'exercice 2011.

Les droits RUIM sont demeurés constants à 25 435 \$, malgré l'augmentation des charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés de 9 993 \$ (38 %) essentiellement en raison i) des coûts en capital de la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP) financés par le fonds grevé d'affectations, ii) des frais de résiliation anticipée de l'entente de services de technologie entre TSX Inc. et l'OCRCVM relative à SMARS (le système de surveillance des marchés de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX) (l'entente SMARS) financés par le fonds grevé d'affectations, et iii) de l'utilisation d'une tranche de 2 092 \$ provenant de l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice 2011. L'excédent des produits par rapport aux charges appliqué à l'exercice 2011 était de 1 200 \$. Les frais de résiliation relatifs à l'entente SMARS sont décrits plus en détail ci-après.

Les cotisations sont fondées sur les budgets des charges de fonctionnement approuvés, lesquels sont ensuite diminués par les sources secondaires de produits et ajustés en conséquence pour tout excédent des produits par rapport aux charges ou toute insuffisance provenant de l'exercice précédent. De plus, le capital approuvé et les charges de fonctionnement financés par le fonds grevé d'affectations ne sont pas recouvrés par les cotisations des membres.



Les produits cumulés provenant des sources secondaires ont diminué de 356 \$ (3 %), passant de 14 141 \$ à 13 785 \$ au cours de la période considérée.

Les principales sources secondaires de produits des courtiers sont les contributions à l'égard des prises fermes, qui ont diminué de 520 \$ (6 %), passant de 8 122 \$ à l'exercice 2011 à 7 602 \$ en raison d'un ralentissement sur le marché pour les nouvelles émissions, ainsi que les droits d'inscription qui sont passés à 2 500 \$ pour l'exercice 2012, une augmentation de 129 \$ (5 %).

Les contributions à l'égard des prises fermes représentent un pourcentage proportionnel de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes du marché boursier et du marché de titres d'emprunt au Canada. Les droits d'inscription sont fondés sur des ententes de partage des charges conclues auprès des commissions provinciales de valeurs mobilières.

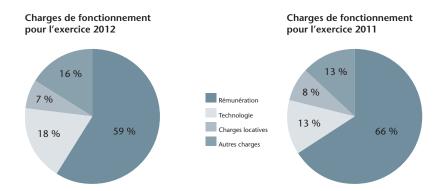
La source de produits secondaires liés à la réglementation du marché se compose des produits relatifs à la présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la TSX-V et la Bourse nationale canadienne (CNSX) pour la gestion de leurs politiques en matière de présentation de l'information en temps opportun. Cela a représenté 3 408 \$ pour l'exercice 2012, une augmentation de 195 \$ (6 %) par rapport à l'exercice 2011.

## Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

#### Charges

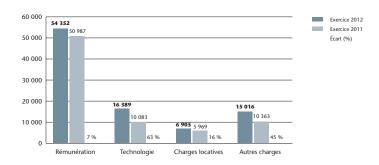
L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts. Les charges de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent quatre catégories principales :



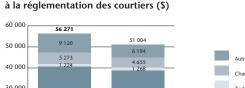
Les principales catégories, soit la rémunération, la technologie et les charges locatives, représentent environ 84 % des charges de fonctionnement de l'OCRCVM (87 % pour l'exercice 2011). Afin de faciliter l'attribution adéquate des charges, les charges directes sont réparties entre les activités liées à la réglementation des courtiers et celles liées à la réglementation des marchés, et les charges indirectes sont ventilées selon un modèle de répartition des charges fondé sur les charges directes des unités d'affaires ou sur le dénombrement des effectifs.

Le total des charges de fonctionnement de l'OCRCVM se chiffre à 92 662 \$ pour l'exercice 2012, une augmentation de 15 260 \$ (20 %) par rapport à 77 402 \$ pour l'exercice 2011.

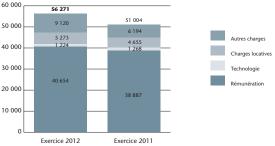
#### Charges de fonctionnement (\$)



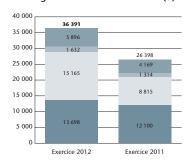
Les charges attribuables à la réglementation des courtiers ont augmenté de 10 % pour s'établir à 56 271 \$, tandis que les charges attribuables à la réglementation des marchés ont augmenté de 38 %, pour atteindre 36 391 \$.



Charges de fonctionnement attribuables



#### Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés (\$)



Les charges de rémunération attribuables à la réglementation des courtiers ont augmenté en raison de l'accroissement de la main-d'œuvre affectée aux demandes de renseignements et aux plaintes afin de mettre en œuvre un nouveau processus de traitement des plaintes dans la conformité de la conduite des affaires pour plus d'examens sur le terrain ainsi que dans les technologies de l'information (TI) afin de traiter les mises à niveau de l'infrastructure et d'offrir une capacité opérationnelle accrue. D'autres facteurs de l'augmentation comprennent les hausses salariales du marché et une dépense ponctuelle pour la restructuration qui généreront des économies. Les charges locatives ont été plus élevées en raison des charges de transition ponctuelles découlant du regroupement des bureaux de Toronto en un seul emplacement. D'autres augmentations des charges ont été observées dans les honoraires juridiques et les charges d'instruction imputables à un recours plus important à des conseillers juridiques à l'externe pour les enjeux liés au processus de mise en application et à la juridiction de l'OCRCVM ainsi que pour l'examen de l'offre de Corporation d'Acquisition Groupe Maple à l'attention du Groupe TMX Inc., Alpha Trading Systems Inc. et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS). D'autres augmentations comprennent également les charges ponctuelles liées à la cession d'actifs dans le cadre du regroupementdes locaux ainsi qu'une provision afférente aux contributions à l'égard des prises fermes.

L'augmentation des charges relatives à la technologie attribuables à la réglementation des marchés est imputable à la charge ponctuelle susmentionnée pour la résiliation de l'entente SMARS. Les marchés de la TSX et de la TSX-V sont désormais surveillés par STEP, et en raison de la résiliation anticipée de l'entente de services de technologie entre TSX Inc. et l'OCRCVM relative à SMARS, les frais de résiliation ont totalisé 4 420 \$. Ces frais ont été financés par le fonds grevé d'affectations, ce qui ne comprend pas de cotisations de membres. Le recours à STEP pour surveiller tous les marchés boursiers canadiens entraînera des économies puisque les charges liées à un système de surveillance en double sont désormais éliminées. Autre facteur ayant contribué à l'accroissement des charges relatives à la technologie : un crédit ponctuel de 1 331 \$ lié à SMARS au cours de l'exercice 2011, ce qui a diminué les charges pour cet exercice. Les charges de rémunération plus élevées découlent de l'accroissement de la main-d'œuvre affectée à l'examen et à l'analyse des opérations ainsi qu'à la surveillance des marchés aux fins d'une capacité accrue et d'augmentations de salaire sur le marché. Les charges locatives ont été plus élevées en raison de charges de transition additionnelles découlant du regroupement du personnel des bureaux de Toronto en un seul emplacement. D'autres charges ont été plus élevées en raison de l'amortissement accéléré des actifs connexes à la résiliation de l'entente SMARS.

#### Excédent des produits par rapport aux charges du fonds non grevé d'affectations

Il y a eu une insuffisance des produits par rapport aux charges de 6 634 \$ pour l'exercice 2012. Cela se compare avec un excédent des produits par rapport aux charges de 3 076 \$ pour l'exercice 2011, ce qui constitue une diminution de 7 710 \$ (316 %) en glissement annuel. Cette insuffisance, combinée à l'acquisition d'immobilisations d'une valeur de 10 701 \$, principalement liée au regroupement des bureaux de Toronto et aux virements de fonds, a réduit le solde du fonds non grevé d'affectations à 25 327 \$, comparativement au solde d'ouverture, qui était de 34 871 \$.

#### Fonds grevé d'affectations externes

Les produits du fonds grevé d'affectations externes se composent des amendes, des pénalités et des restitutions de profits perçues qui sont déterminées par les formations d'instruction de l'OCRCVM à l'égard des membres ainsi que des cotisations des nouveaux membres (droits d'entrée) et des intérêts.

En vertu des ordonnances de reconnaissance, le fonds est grevé d'affectations provenant des commissions provinciales en valeurs mobilières. Toutes les charges autres que celles liées aux formations d'instruction sont approuvées par le comité de gouvernance de l'OCRCVM.

Le total des produits pour l'exercice s'est chiffré à 2 911 \$, contre 1 975 \$ pour l'exercice 2011, une augmentation de 936 \$ (47 %). L'augmentation est principalement attribuable à des amendes par suite d'enquête plus élevées, soit une augmentation de 982 \$ (66 %), passant de 1 496 \$ à 2 478 \$. Les produits liés aux amendes sont à la hausse pour l'exercice en raison du nombre plus élevé d'évaluations de personnes. L'OCRCVM s'efforce de percevoir toutes les amendes imposées par les formations d'instruction; en revanche, l'OCRCVM tente toujours d'améliorer sa capacité à percevoir toutes les amendes.

Les charges liées aux formations d'instruction ont augmenté de 11 % pour passer à 1 897 \$ au cours de la période, en raison de l'augmentation des activités liées à l'instruction.

## Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

L'insuffisance qui en découle pour l'exercice s'élève à 611 \$, en réduction de 1 086 \$ (64 %) par rapport à 1 697 \$ pour l'exercice précédent. Les projets d'immobilisations financés à même le fonds au cours de l'exercice totalisent 754 \$, contre 2 147 \$ pour l'exercice 2011. L'insuffisance et les dépenses en immobilisations, de concert avec le virement de fonds mentionné précédemment pour les frais de résiliation de l'entente SMARS, ont fait passer le solde du fonds de 23 516 \$ à 17 739 \$ à la clôture de l'exercice. L'OCRCVM a instauré une politique visant à s'assurer qu'un fonds adéquat soit maintenu pour les charges liées aux formations d'instruction.

#### Fonds d'avantages grevé d'affectations internes

L'objectif de ce fonds est de conserver des liquidités pour combler les insuffisances dans le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC) ainsi que dans le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR). Ces fonds sont actuellement investis conformément à la politique de placement de l'OCRCVM. Le solde du fonds était de 624 \$ à la clôture de l'exercice.

#### Fonds du PCAA grevé d'affectations externes

Des intérêts de 316 \$ sur le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ont augmenté le solde du fonds à 32 804 \$ à la clôture de l'exercice.

La cession du fonds, conformément à un plan de distribution conjoint de la CVMO et de l'OCRCVM, a été approuvée par le comité de gouvernance et les ordonnances d'exemption provenant des exigences en matière de fonds grevé d'affectations dans les ordonnances de reconnaissance ont été obtenues auprès des commissions provinciales de valeurs mobilières applicables. Après la clôture de l'exercice, ce fonds a été viré à un administrateur indépendant mandaté par la CVMO et l'OCRCVM, qui supervisera la distribution du fonds aux investisseurs admissibles, après déduction des charges administratives, conformément au plan.

#### Fonds pour le regroupement

Ce fonds a été établi afin de soutenir le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation du marché inc. Les immobilisations acquises par le fonds de 673 \$ ont réduit le solde à une insuffisance de 58 \$.

#### Situation de trésorerie et sources de financement

À la clôture de l'exercice 2012, l'OCRCVM présentait un total des actifs nets de 95 218 \$, en baisse de 7 354 \$ par rapport à 102 572 \$ pour l'exercice précédent, en provenance du fonds d'investissement en immobilisations, du fonds non grevé d'affectations, du fonds grevé d'affectations externes, du fonds d'avantages grevé d'affectations internes, du fonds du PCAA grevé d'affectations externes et du fonds pour le regroupement.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a investi 12 128 \$ en actifs liés essentiellement à l'aménagement (5 532 \$) au mobilier et matériel (3 844 \$) pour le regroupement des locaux des bureaux de Toronto en un seul endroit. Des investissements ont également été faits dans le système de surveillance des marchés STEP, la rationalisation de l'infrastructure, les mises à niveau du matériel pour la réglementation des courtiers, ainsi que dans un système de suivi des dossiers, qui sera éventuellement déployé comme système normalisé dans l'ensemble des services de l'OCRCVM.

Le 26 juillet 2011, l'Organisme a conclu une convention de crédit prorogeable de deux ans avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce afin de financer les besoins en matière de fonds de roulement de l'Organisme et la rénovation du siège social. Au 31 mars 2012, l'OCRCVM avait prélevé 2 949 \$ de cette facilité. L'OCRCVM a également conclu une facilité de crédit renouvelable et prorogeable d'une durée de deux ans de 4 000 \$. Par conséquent, 4 000 \$ en trésorerie ou équivalents de trésorerie sont détenus par la banque à titre de garantie.

L'OCRCVM maintient le solde du fonds non grevé d'affectations à un niveau correspondant approximativement à trois mois de charges de fonctionnement, selon une directive interne. Le solde s'élève à 25 327 \$, en baisse de 9 544 \$ depuis le solde d'ouverture, dont un excédent de 3 632 \$ après avoir tenu compte des dépenses prévues pour l'exercice 2013. Cette somme est composée d'une insuffisance de 2 256 \$ pour la réglementation des courtiers et d'un excédent de 5 887 \$ pour la réglementation des marchés. L'insuffisance pour la réglementation des courtiers découle du regroupement des bureaux de Toronto et a été couverte par un emprunt bancaire qui, lorsqu'il est pris en compte, entraîne un excédent de liquidités de 694 \$ pour la division. L'excédent pour la réglementation des marchés peut notamment être utilisé pour le financement des régimes de retraite et les projets d'immobilisations, tandis que l'excédent pour la réglementation des courtiers peut être utilisé pour réduire le solde de l'emprunt bancaire.

#### Engagements

À la clôture de l'exercice, le total des loyers minimaux de l'OCRCVM atteignait 30 446 \$ en excluant la TVH, en vertu de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 29 février 2024. Il n'y a aucun changement notable par rapport à l'exercice précédent.

L'OCRCVM parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre réglementé par l'OCRCVM. Toutes les entreprises réglementées par l'OCRCVM doivent contribuer au FCPE. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 millions de dollars à l'égard des lignes de crédit bancaire du FCPE (100 millions de dollars en 2011). Au 31 mars 2012, ces lignes n'ont pas été utilisées. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 409 millions de dollars au 31 décembre 2011 (381 millions de dollars en 2010); et ii) des lignes de crédit totalisant 125 millions de dollars (100 millions de dollars en 2011).

L'Organisme s'est également engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 958 \$, une hausse par rapport aux 558 \$ pour l'exercice précédent. Au 31 mars 2012, le solde de l'engagement s'élevait à 474 \$.

#### Modifications comptables futures

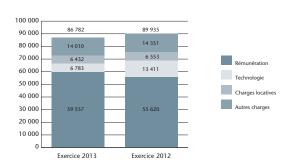
Le 31 décembre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*: Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (Normes comptables pour les OSBL). Les normes sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les normes s'appliquent à tous les organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont toujours l'option d'adopter les Normes internationales d'information financière. L'OCRCVM a choisi d'adopter la Partie III – Normes comptables pour les OSBL pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

#### Perspectives

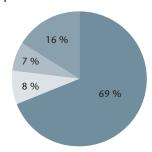
Dans le contexte actuel du rendement économique et de l'industrie, le budget pour l'exercice 2013 reflète des charges similaires dans la division de la réglementation des courtiers ainsi qu'une diminution des charges dans la division de la réglementation du marché, tout en conservant la capacité d'exercer efficacement les mandats de réglementation de l'OCRCVM.

Le total des charges de fonctionnement du prochain exercice devrait diminuer de 3 171 \$ (4 %) pour atteindre 86 782 \$, une diminution qui s'explique principalement par des charges relatives à la technologie attribuables à la réglementation des marchés moins élevées en raison de la résiliation de l'entente SMARS et de l'utilisation de STEP pour surveiller les opérations à la TSX et à la TSX-V, intra-marchés aussi bien qu'inter-marchés. Les charges sont également appelées à diminuer dans les loyers et les télécommunications, tandis que les charges devraient augmenter pour la rémunération en fonction des augmentations sur le marché et les charges de retraite, de même que pour l'amortissement découlant de l'aménagement liée au regroupement des bureaux de Toronto.

Charges de fonctionnement prévues au budget (\$)



Charges de fonctionnement prévues au budget pour l'exercice 2013



## Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Les contributions à l'égard des prises fermes, la principale source secondaire de produits, devraient continuer à fléchir en 2013 en raison de la diminution prévue des activités de prise ferme.

Au cours du prochain exercice, l'OCRCVM va commencer à développer un système d'analyse de données, une plateforme qui lui permettra d'explorer les données liées aux études, de dégager des tendances et de faire un examen plus approfondi des opérations sur les marchés des actions canadiens afin d'orienter l'élaboration de ses politiques. Des efforts supplémentaires seront consentis pour terminer la rationalisation des centres informatiques de l'OCRCVM afin de réduire les charges et d'améliorer les contrôles. L'acquisition de matériel et mobilier de bureau et l'aménagement de nouveaux bureaux sont également prévus à Calgary au cours du prochain exercice.

En raison de ces objectifs, les cotisations des membres pour l'exercice 2013 augmenteront de 5 % pour les activités de réglementation des courtiers et diminueront de 8 % pour les activités de réglementation des marchés comparativement aux cotisations de l'exercice 2012, lesquelles ont été subventionnées grâce à un excédent des produits par rapport aux charges provenant de l'exercice précédent de 780 \$ pour la réglementation des courtiers et de 2 092 \$ pour la réglementation des marchés. Si l'on ne tient pas compte des subventions, l'augmentation et la diminution des cotisations par rapport à celles de l'exercice 2012 se chiffrent respectivement à 3 % et à 15 % pour la réglementation des courtiers et des marchés. Le total de l'excédent des produits sur les charges remis aux membres se situe à près de 10 millions de dollars depuis le lancement de l'OCRCVM en 2008.

# Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières États financiers

31 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant	28
Résultats	29
Flux de trésorerie	30
Évolution des actifs nets	31
État de la situation financière	32
Notes complémentaires	33

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Grant Thornton LLP

Toronto (Ontario) Le 27 juin 2012

## Résultats

(en milliers de dollars)

pour les exercices terminés les 31 mars	2012	2011
Produits du fonds non grevé d'affectations		
Réglementation des courtiers		
Cotisations des membres	45 329 \$	40 598 3
Contributions à l'égard des prises fermes	7 602	8 122
Droits d'inscription	2 500	2 371
Droits d'entrée	155	270
	55 586	51 361
Réglementation des marchés		
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	25 435	25 435
Présentation de l'information en temps opportun	3 408	3 213
Produits du marché	120	165
	28 963	28 813
Autres produits		
Intérêts	445	294
Divers	5	10
	450	304
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	84 999	80 478
Charges du fonds non grevé d'affectations		
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers (note 8)	56 271	51 004
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés (note 8)	36 391	26 398
	92 662	77 402
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges du fonds		
non grevé d'affectations	(7 663)	3 076
Autres fonds		
Fonds grevé d'affectations externes (note 9)	(611)	(1 697)
Fonds d'avantages grevé d'affectations internes (note 10)	5	_
Fonds du PCAA grevé d'affectations externes (note 11)	316	226
Fonds pour le regroupement (note 12)	599	414
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 354)\$	2 019 9

Voir les notes complémentaires.

## Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour les exercices terminés les 31 mars	2012	2011
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 354)\$	2 019 \$
Amortissement	3 998	3 819
Amortissement du loyer	576	(201)
Perte (gain) sur la radiation d'immobilisations	1 029	(2)
Avantages sociaux futurs	(467)	126
	(2 218)	5 761
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(969)	(519)
Charges payées d'avance	(148)	71
Dépôt	_	(120)
Créditeurs et charges à payer	7 503	1 625
Produits reportés	57	_
	4 225	6 818
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(12 128)	(3 282)
Produit de la cession d'immobilisations	_	2
Remboursement (décaissements) de prêts, montant net	2	(6)
	(12 126)	(3 286)
Activités de financement		
Augmentation de la trésorerie soumise à restrictions	(4 000)	_
Produit de l'emprunt bancaire	2 949	_
	(1 051)	
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 952)	3 532
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	107 371	103 839
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	98 419 \$	107 371 \$
·		
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	21 486 \$	15 141 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	76 933	92 230
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	98 419 \$	107 371 \$

Voir les notes complémentaires.

## Évolution des actifs nets

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Investissement en immobi- lisations	Fonds non grevé d'affectations	Fonds grevé d'affectations externes	grevé	du PCAA grevé d'affectations	Fonds pour le regroupe- ment	Total des actifs nets
Solde à l'ouverture	11 681 \$	34 871	\$ 23 516	\$ —	\$ 32 488 \$	16 \$	102 572 \$
Excédent (insuffisance) des							
produits par rapport							
aux charges	(1 029)	(6 634)	(611)	5	316	599	(7354)
Amortissement	(3 998)	3 990	8	_	_	_	_
Virements de fonds	_	3 801	(4 420)	619	_	_	_
Acquisition d'immobilisations	12 128	(10 701)	(754)	_	_	(673)	
Solde à la clôture	18 782 \$	25 327	\$ 17 739	\$ 624	\$ 32 804 \$	(58)\$	95 218 \$

Voir les notes complémentaires.

## État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Actif à court terme  Trésorerie et équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie Débiteurs Débiteurs Tranche à court terme des prêts (note 4) Tranche à court terme des prêts (note 4) Tresorerie soumise à restrictions (note 6) Tresorerie soumise à restrictions (note 6) Tresorerie soumise à restrictions (note 6) Trésorerie soumise à restrictions (note 6) Tresorerie sourit ferme Trésorerie sourit ferme Trésorerie sourit ferme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit feut terme de la dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit feut de dette à long terme (note 6) Tresorerie sourit f	au 31 mars	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie         98 419 \$         107 371 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1	Actif		
Débiteurs         6 840         5 871           Charges payées d'avance         747         599           Tranche à court terme des prêts (note 4)         17         17           Tresorerie soumise à restrictions (note 6)         4 000            Avantages sociaux futurs (note 7)         1 603         868           Prêts (note 4)         1 0         1 2           Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125         125           Passif         2         1 2         1 2           Passif a court terme         23 617 \$         1 6114         1 5           Passif a court terme de la dette à long terme (note 6)         392            Produits reportés         57            Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         25 57            Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         1 527         880           Investissement en immobilisations         1 8 782         11 681           Fonds of grévé d'affectations externes         1 739 <td>Actif à court terme</td> <td></td> <td></td>	Actif à court terme		
Charges payées d'avance         747         599           Tranche à court terme des prêts (note 4)         17         17           Tranche à court terme des prêts (note 4)         106 023         113 858           Trésorerie soumise à restrictions (note 6)         4 000         —           Avantages sociaux futurs (note 7)         1 603         868           Prêts (note 4)         10         12           Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125         125           Passif           Passif à court terme         2         1 <th< td=""><td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td><td>98 419 \$</td><td>107 371 \$</td></th<>	Trésorerie et équivalents de trésorerie	98 419 \$	107 371 \$
Tranche à court terme des prêts (note 4)         17         17           Trésorerie soumise à restrictions (note 6)         4 000         —           Avantages sociaux futurs (note 7)         1 603         868           Prêts (note 4)         10         12           Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125           Passif           Passif a court terme           Créditeurs et charges à payer         23 617 \$ 16 114 9           Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)         392         —           Produits reportés         57         —           Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         2557         —           Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         18 782         11 681           Investissement en immobilisations         18 782         11 681           Fonds on grevé d'affectations externes         12 327         34 871           Fonds grevé d'affectations externes         12 80         23 27         34 871           Fonds du PCAA grevé d'affe	Débiteurs	6 840	5 871
Trésorerie soumise à restrictions (note 6)         4 000         —           Avantages sociaux futurs (note 7)         1 603         868           Prêts (note 4)         10         12           Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125         125           Passif           Passif a court terme         Passif à court terme         Passif à court terme         Produits reportés         16 114 5         16 114 5           Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)         392         —         —           Produits reportés         57         —         —           Incitatif à la location         180         251         —           Dette à long terme (note 6)         2 557         —         —           Incitatif à la location         1 527         880         Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727         —           Soldes des fonds         1         527         880         Percentages (a) 4 871	Charges payées d'avance	747	599
Trésorerie soumise à restrictions (note 6)         4 000         —           Avantages sociaux futurs (note 7)         1 603         868           Prêts (note 4)         10         1 2           Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125           Passif           Passif           Passif à court terme         2 3 617 \$         16 114 9           Créditeurs et charges à payer         23 617 \$         16 114 9           Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)         392         —           Produits reportés         57         —           Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         2 557         —           Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         18 782         11 681           Investissement en immobilisations         18 782         11 681           Fonds of grevé d'affectations externes         17 739         23 516           Fonds grevé d'affectations externes         624         —           Fonds du PCAA grevé d'affectations externes         <	Tranche à court terme des prêts (note 4)	17	17
Avantages sociaux futurs (note 7)         1 603         868 B Prêts (note 4)         1 0         1 2 Immobilisations (note 5)         1 8 782         1 1 681 B 782         1 2 5 1 2		106 023	113 858
Prêts (note 4)         10         12           Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125           Passif           Passif Passif à court terme           Passif Passif à court terme         7         16 114 9           Créditeurs et charges à payer         23 617 \$ 16 114 9         16 114 9           Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)         392         —           Produits reportés         57         —           Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         2 557         —           Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         15 27         3 80           Investissement en immobilisations         18 782         11 681           Fonds grevé d'affectations externes         25 327         34 871           Fonds du PCAA grevé d'affectations internes         624         —           Fonds du PCAA grevé d'affectations externes         32 804         32 488           Fonds pour le regroupement         (58)         16	Trésorerie soumise à restrictions (note 6)	4 000	_
Immobilisations (note 5)         18 782         11 681           Dépôt         125         125           130 543 \$ 126 544 \$ 125           Passif           Passif à court terme           Créditeurs et charges à payer         23 617 \$ 16 114 \$ 16 114 \$ 17 12 \$ 16 114 \$ 18 12 \$	Avantages sociaux futurs (note 7)	1 603	868
Dépôt         125         125           Passif           Passif à court terme           Créditeurs et charges à payer         23 617 \$ 16 114 9 16 1	Prêts (note 4)	10	12
Passif         Passif à court terme         23 617 \$ 16 114 \$ 15 16 16 16 \$ 15 16 16 16 \$ 15 16 16 16 \$ 15 16 16 16 \$ 15 16 16 16 \$ 15 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16	Immobilisations (note 5)	18 782	11 681
Passif           Passif à court terme         23 617 \$ 16 114 9           Créditeurs et charges à payer         23 617 \$ 16 114 9           Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)         392 —           Produits reportés         57 —           Incitatif à la location         180 251           Dette à long terme (note 6)         2 557 —           Incitatif à la location         1 527 880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995 6 727           Soldes des fonds         8           Investissement en immobilisations         18 782 11 681           Fonds non grevé d'affectations         25 327 34 871           Fonds grevé d'affectations externes         17 739 23 516           Fonds d'avantages grevé d'affectations internes         624 —           Fonds du PCAA grevé d'affectations externes         32 804 32 488           Fonds pour le regroupement         (58) 16	Dépôt	125	125
Passif à court terme         Créditeurs et charges à payer       23 617 \$ 16 114 9         Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)       392       —         Produits reportés       57       —         Incitatif à la location       180       251         Dette à long terme (note 6)       2 557       —         Incitatif à la location       1 527       880         Avantages sociaux futurs (note 7)       6 995       6 727         Soldes des fonds       35 325       23 972         Soldes non grevé d'affectations       18 782       11 681         Fonds non grevé d'affectations       25 327       34 871         Fonds grevé d'affectations externes       17 739       23 516         Fonds d'avantages grevé d'affectations internes       624       —         Fonds du PCAA grevé d'affectations externes       32 804       32 488         Fonds pour le regroupement       (58)       16         Fonds pour le regroupement       (58)       16		130 543 \$	126 544 \$
Passif à court terme         Créditeurs et charges à payer       23 617 \$ 16 114 9         Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)       392       —         Produits reportés       57       —         Incitatif à la location       180       251         Dette à long terme (note 6)       2 557       —         Incitatif à la location       1 527       880         Avantages sociaux futurs (note 7)       6 995       6 727         Soldes des fonds       35 325       23 972         Soldes non grevé d'affectations       18 782       11 681         Fonds non grevé d'affectations       25 327       34 871         Fonds grevé d'affectations externes       17 739       23 516         Fonds d'avantages grevé d'affectations internes       624       —         Fonds du PCAA grevé d'affectations externes       32 804       32 488         Fonds pour le regroupement       (58)       16         Fonds pour le regroupement       (58)       16	Passif		
Créditeurs et charges à payer       23 617 \$       16 114 9         Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)       392       —         Produits reportés       57       —         Incitatif à la location       180       251         Dette à long terme (note 6)       2 557       —         Incitatif à la location       1 527       880         Avantages sociaux futurs (note 7)       6 995       6 727         Soldes des fonds       57       —         Investissement en immobilisations       18 782       11 681         Fonds non grevé d'affectations       25 327       34 871         Fonds grevé d'affectations externes       17 739       23 516         Fonds du PCAA grevé d'affectations internes       624       —         Fonds pour le regroupement       (58)       16         Fonds pour le regroupement       (58)       16	Passif à court terme		
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)         392         —           Produits reportés         57         —           Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         2 557         —           Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         35 325         23 972           Soldes des fonds         18 782         11 681           Fonds non grevé d'affectations         25 327         34 871           Fonds grevé d'affectations externes         17 739         23 516           Fonds du PCAA grevé d'affectations internes         624         —           Fonds pour le regroupement         (58)         16           Fonds pour le regroupement         (58)         16		23 617 \$	16 114 \$
Produits reportés         57         —           Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         2 557         —           Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         35 325         23 972           Soldes des fonds         18 782         11 681           Fonds non grevé d'affectations         25 327         34 871           Fonds grevé d'affectations externes         17 739         23 516           Fonds d'avantages grevé d'affectations internes         624         —           Fonds du PCAA grevé d'affectations externes         32 804         32 488           Fonds pour le regroupement         (58)         16           95 218         102 572		392	_
Incitatif à la location         180         251           Dette à long terme (note 6)         2 557         –           Incitatif à la location         1 527         880           Avantages sociaux futurs (note 7)         6 995         6 727           Soldes des fonds         35 325         23 972           Soldes des fonds         18 782         11 681           Fonds non grevé d'affectations         25 327         34 871           Fonds grevé d'affectations externes         17 739         23 516           Fonds d'avantages grevé d'affectations internes         624         –           Fonds du PCAA grevé d'affectations externes         32 804         32 488           Fonds pour le regroupement         (58)         16           95 218         102 572		57	_
Dette à long terme (note 6)       2 557       —         Incitatif à la location       1 527       880         Avantages sociaux futurs (note 7)       6 995       6 727         Soldes des fonds       35 325       23 972         Soldes des fonds       18 782       11 681         Investissement en immobilisations       18 782       11 681         Fonds non grevé d'affectations       25 327       34 871         Fonds grevé d'affectations externes       17 739       23 516         Fonds du PCAA grevé d'affectations internes       624       —         Fonds pour le regroupement       (58)       16         95 218       102 572	•	180	251
Incitatif à la location       1 527       880         Avantages sociaux futurs (note 7)       6 995       6 727         Soldes des fonds       Investissement en immobilisations         Investissement en immobilisations       18 782       11 681         Fonds non grevé d'affectations       25 327       34 871         Fonds grevé d'affectations externes       17 739       23 516         Fonds du PCAA grevé d'affectations internes       624       —         Fonds pour le regroupement       (58)       16         95 218       102 572		24 246	16 365
Avantages sociaux futurs (note 7) 6 995 6 727  35 325 23 972  Soldes des fonds Investissement en immobilisations 18 782 11 681 Fonds non grevé d'affectations 25 327 34 871 Fonds grevé d'affectations externes 17 739 23 516 Fonds d'avantages grevé d'affectations internes 624 — Fonds du PCAA grevé d'affectations externes 32 804 32 488 Fonds pour le regroupement (58) 16  95 218 102 572	Dette à long terme (note 6)	2 557	_
Soldes des fonds         35 325         23 972           Investissement en immobilisations         18 782         11 681           Fonds non grevé d'affectations         25 327         34 871           Fonds grevé d'affectations externes         17 739         23 516           Fonds d'avantages grevé d'affectations internes         624         —           Fonds du PCAA grevé d'affectations externes         32 804         32 488           Fonds pour le regroupement         (58)         16           95 218         102 572	Incitatif à la location	1 527	880
Soldes des fonds Investissement en immobilisations Investissement en immob	Avantages sociaux futurs (note 7)	6 995	6 727
Investissement en immobilisations  Fonds non grevé d'affectations  Fonds grevé d'affectations externes  Fonds d'avantages grevé d'affectations internes  Fonds du PCAA grevé d'affectations externes  Fonds pour le regroupement  18 782  11 681  25 327  34 871  739  23 516  624  —  Fonds du PCAA grevé d'affectations internes  32 804  32 488  Fonds pour le regroupement  (58)  16  95 218  102 572		35 325	23 972
Fonds non grevé d'affectations Fonds grevé d'affectations externes Fonds d'avantages grevé d'affectations internes Fonds du PCAA grevé d'affectations externes Fonds pour le regroupement  Tonds pour le regroupement	Soldes des fonds		
Fonds grevé d'affectations externes 17 739 23 516 Fonds d'avantages grevé d'affectations internes 624 — Fonds du PCAA grevé d'affectations externes 32 804 32 488 Fonds pour le regroupement (58) 16 95 218 102 572	Investissement en immobilisations	18 782	11 681
Fonds d'avantages grevé d'affectations internes 624 — Fonds du PCAA grevé d'affectations externes 32 804 32 488 Fonds pour le regroupement (58) 16 95 218 102 572	Fonds non grevé d'affectations	25 327	34 871
Fonds du PCAA grevé d'affectations externes       32 804       32 488         Fonds pour le regroupement       (58)       16         95 218       102 572	Fonds grevé d'affectations externes	17 739	23 516
Fonds pour le regroupement (58) 16 95 218 102 572	Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	624	_
<b>95 218</b> 102 572	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	32 804	32 488
	Fonds pour le regroupement	(58)	16
<b>130 543 \$</b> 126 544 \$		95 218	102 572
		130 543 \$	126 544 \$

#### Engagements (note 13)

Événement postérieur à la date du bilan (note 15)

Voir les notes complémentaires.

Awo Mugh

Au nom du conseil,

Susan Wolburgh Jenah, présidente et chef de la direction

Gerry Rocchi, président du conseil d'administration

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

#### 1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM ou l'Organisme) est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. L'OCRCVM a débuté ses activités en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation des marchés inc. (SRM). L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité des marchés régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. Les actifs nets de l'ACCOVAM et de SRM ont été comptabilisés dans le nouvel Organisme à leur valeur comptable.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'Organisme détient une participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est exécutoire et l'OCRCVM doit s'y conformer. L'OCRCVM a entrepris toutes les mesures nécessaires et souhaitables pour réaliser l'objet de ce qui précède.

L'Organisme détient une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc. (FundSERV), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour l'industrie des fonds d'investissement. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est exécutoire et l'OCRCVM doit s'y conformer. L'OCRCVM a entrepris toutes les mesures nécessaires et souhaitables pour réaliser l'objet de ce qui précède.

L'OCRCVM a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital-actions en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada. À titre d'organisme sans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

#### 2. Résumé des principales méthodes comptables

L'Organisme suit les principes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins.

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

#### 2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

#### **Instruments financiers**

L'Organisme suit le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », plutôt que le chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur. Les débiteurs et les prêts sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement. Les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement.

#### Comptabilisation des produits

#### Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres et sont comptabilisées comme produits sur une base annuelle. Les contributions à l'égard des prises fermes sont comptabilisées au moment de la clôture de l'opération de prise ferme. Les droits d'inscription et les autres paiements sont comptabilisés comme produits sur une base annuelle. Les amendes et les amendes pour dépôt tardif des sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont fixées. Les amendes imposées aux inscrits des sociétés membres, les amendes pour dépôt tardif et les frais initiaux des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où ils sont perçus.

#### Réglementation des marchés

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés en grande partie en fonction du volume proportionnel d'opérations de chacun par rapport au total des opérations et selon des honoraires annuels fixes. Les produits des ententes de services de réglementation proviennent des services que l'OCRCVM fournit aux marchés aux termes de ces ententes. Les amendes imposées aux cabinets membres sont comptabilisées comme produits dès leur imposition. Les amendes imposées aux inscrits des sociétés membres et au personnel des souscripteurs sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier de bureau et le matériel sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %, le matériel informatique, les logiciels et les projets technologiques sont amortis au taux annuel de 33½ %, à l'exception de deux projets technologiques qui sont amortis sur une période de 60 mois. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

#### Comptabilité par fonds

La société suit la méthode de la comptabilité par fonds grevé d'affectations. Les soldes des actifs nets sont répartis comme suit :

- a) l'Investissement en immobilisations représentent l'investissement net de l'Organisme dans des immobilisations et est constitué du solde non amorti de ses actifs immobilisés.
- b) le**Fonds non grevé d'affectations** représente l'excédent des produits par rapport aux charges de fonctionnement disponible pour les besoins de fonctionnement généraux.
- c) le Fonds grevé d'affectations externes représente le montant net des produits provenant des amendes et des intérêts et des charges aux fins suivantes conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives :
  - i) les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
  - ii) la formation des participants des marchés et du public ou la recherche sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières;
  - iii) les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
  - iv) les charges liées à la gestion de formations d'instruction de l'OCRCVM.

- d) le Fonds d'avantages grevé d'affectations internes a été créé afin de combler le déficit dans le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC de l'OCRCVM) ainsi que dans le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (ACR de l'OCRCVM). Les fonds sont actuellement investis conformément à la politique de placement de l'OCRCVM.
- e) le Fonds du PCAA grevé d'affectations externes est un fonds grevé d'affectations externes établi pour la détention des amendes liées au papier commercial adossé à des actifs (PCAA) perçues par l'OCRCVM. L'utilisation de ces amendes est grevée d'affectations externes par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, conformément à l'ordonnance de reconnaissance de l'OCRCVM.
- f) le Fonds du regroupement a été financé par le Fonds grevé d'affectations externes et sert à payer les charges de l'Organisme liées à la création de l'OCRCVM.

#### Incitatifs à la location

Les valeurs afférentes aux périodes d'exonération de loyers et aux autres incitatifs à la location qu'obtient l'Organisme aux termes de contrats de location de locaux sont amortis sur la durée de ces baux.

#### Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

#### Modifications comptables futures

Le 31 décembre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (Normes comptables pour les OSBL). Les normes sont en viqueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Les normes s'appliquent à tous les organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont toujours l'option d'adopter les Normes internationales d'information financière. L'OCRCVM a choisi d'adopter la Partie III – Normes comptables pour les OSBL pour l'exercice dont la date d'ouverture est le 1er avril 2012.

#### 3. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de l'Organisme comprend les soldes des fonds qui sont composés de fonds grevés d'affectations internes et externes et du fonds non grevé d'affectations.

L'objectif de l'Organisme en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des avantages et des services à ses membres et à ses autres parties prenantes.

Une partie du capital de l'Organisme est grevée d'affectations comme il est décrit à la note 2. L'Organisme emploie des processus de contrôle interne pour s'assurer que les restrictions sont respectées avant d'utiliser ces ressources et que l'Organisme se conforme à ces restrictions tout au long de l'année.

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

#### 4. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont sans intérêt et encaissables au plus tard le 30 mars 2015.

#### 5. Immobilisations

		2012	2011
Aı	mortissement	Valeur	Valeur
oût	cumulé	comptable nette	comptable nette
349 \$	892	\$ 3 957 5	556 \$
70	866	6 304	1 558
<b>7</b> 14	1 929	785	1 528
521	4 791	7 730	8 029
254	8 478	18 776	11 671
76	70	6	10
30 \$	8 548	\$ 18 782 5	11 681 \$
3	50ût 549 \$ 70 714 521 554 76	349 \$ 892 70 866 714 1 929 521 4 791 254 8 478 76 70	cumulé comptable nette  349 \$ 892 \$ 3 957 \$  70 866 6 304  714 1 929 785  321 4 791 7 730  254 8 478 18 776  76 70 6

#### 6. Dette à long terme

	2012	2011
Emprunt – intérêt au taux du créancier minoré de 0,15 %, échéant en juin 2016,		
remboursable en mensualités de 45 \$, intérêts compris	2 949 \$	_\$
Moins : tranche à court terme	392	
	2 557 \$	—\$

Le 26 juillet 2011, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin de financer les besoins en matière de fonds de roulement de l'Organisme et la rénovation du siège social. La convention de crédit comprend les deux facilités suivantes : i) une facilité de crédit renouvelable et prorogeable confirmée d'une durée de deux ans de 4 000 \$ (la facilité de crédit renouvelable), et ii) un crédit à la construction à terme non renouvelable et prorogeable confirmé de deux ans de 6 000 \$ remboursable en mensualités débutant en juin 2012, portant intérêt au taux préférentiel de la CIBC minoré de 0,15 % (la facilité à terme). En date du 31 mars 2012, l'Organisme n'a emprunté aucun montant en vertu de la facilité de crédit renouvelable.

Aux termes de la convention de crédit, l'Organisme doit se conformer à certaines clauses restrictives générales, notamment le maintien des soldes minimaux suivants :

- 40 000 \$ en soldes de fonds global, dont un minimum de 6 000 \$ doit être détenu dans le fonds non grevé d'affectations,
- un minimum de 4 000 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie doit être détenu en garantie par la banque.

Au 31 mars 2012, l'Organisme respectait ses clauses restrictives.

Le remboursement en principal prévu de l'emprunt bancaire au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2013	392 \$
2014	483
2015	497
2016	511
2017	526

#### 7. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivants :

- 1. le régime de retraite de l'OCRCVM pour les membres de l'ancien RR de l'ACCOVAM (Ancien RR de l'ACCOVAM);
- 2. l'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (RPRS) non enregistré et financé par le SRM pour les anciens salariés de la TSX (Ancien RPRS de SRM);
- 3. le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (RR de l'OCRCVM);
- 4. le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC de l'OCRCVM);
- 5. le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (ACR de l'OCRCVM);
- 6. le régime de prestations de revenu supplémentaire à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
- 7. le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite et du régime d'ACR aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1er avril 2011. Une évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR de l'OCRCVM) a également eu lieu le 1er avril 2011.

Les charges nettes de l'Organisme relatives aux avantages sociaux se détaillent comme suit :

31 mars 2012	Ancien SRM RR	Ancien SRM RPRS	OCRCVM RR	OCRCVM RRCC	OCRCVM ACR
Charges nettes	40 \$	9 \$	2 521 \$	779 \$	570 \$
	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
31 mars 2011	RR	RPRS	RR	RRCC	RR
Charges nettes	196 \$	13 \$	2 000 \$	729 \$	509 \$

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

## 7. Avantages sociaux futurs (suite)

Ce qui suit renferme d'autres informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Organisme :

31 mars 2012	Ancien SRM RR	Ancien SRM RPRS	OCRCVM RR	OCRCVM RRCC	OCRCVM ACR
		KI KS	KK	MACC	ACI
Obligation au titre des prestation constituées	115				
Solde à la clôture	(6 135)\$	/2 <b>91</b> \¢	(42 470)\$	(7 999)\$	(5 843)
	(0 133)\$	(281)\$	(42 470)\$	(7 999)\$	(3 643).
Actifs du régime					
Juste valeur à la clôture	5 267 \$	<b>-</b> \$	27 888 \$	4 368 \$	
Situation de capitalisation					
Déficit des régimes	(868)\$	(281)\$	(14 582)\$	(3 631)\$	(5 843)
Obligation transitoire non compta	bilisée				
(actif transitoire non comptabilis	sé) —	_	(1 056)	_	153
Coût des services passés non comp	otabilisés —	_	_	_	(1 274)
Perte actuarielle nette non					
comptabilisée (gain actuariel					
net non comptabilisé)	2 279	41	15 830	3 041	857
Actif (passif) au titre des prestation	ıs				
constituées au 31 mars 2012	1 411 \$	(240)\$	192 \$	(590)\$	(6 107)
31 mars 2011	Ancien SRM RR	Ancien SRM RPRS	OCRCVM RR	OCRCVM RRCC	OCRCVM ACR
31 mars 2011  Obligation au titre des prestatio		RPRS	RR	RRCC	ACR
constituées .					
Solde à la clôture	(5 370)\$	(201)\$	(30 040)\$	(6 996)\$	(5 240)5
Actifs du régime					
Juste valeur à la clôture	4 755 \$	<b>-</b> \$	23 440 \$	4 767 \$	
Situation de capitalisation					
Déficit des régimes	(615)\$	(201)\$	(6 600)\$	(2 229)\$	(5 240)
Obligation transitoire					
3					
non comptabilisée (actif transito	oire				
•	oire	_	(1 174)	_	190
non comptabilisée (actif transito non comptabilisé)	oire —	_	(1 174)	_	190
non comptabilisée (actif transito non comptabilisé)	oire — — —	_	(1 174) —	_	190 (1 428)
non comptabilisée (actif transito non comptabilisé) Coût des services passés	ire — — —	_	(1 174) —	_	
non comptabilisée (actif transito non comptabilisé) Coût des services passés non comptabilisés	_	_	(1 174) —	_	
non comptabilisée (actif transito non comptabilisé) Coût des services passés non comptabilisés Perte actuarielle nette non	_	_ _ (30)	(1 174) — 7 047	_ _ 2 418	
non comptabilisée (actif transito non comptabilisé) Coût des services passés non comptabilisés Perte actuarielle nette non comptabilisée (gain actuariel ne	  et 1 294	(30)	_	_ _ 2 418	(1 428)

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 58 \$ (148 \$ en 2011) pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 4 \$ (22 \$ en 2011). Les charges relatives au régime à cotisations déterminées des salariés pour la période considérée s'élèvent à 855 \$ (820 \$ en 2011).

À compter du 1er janvier 2009, l'ancien RR de l'OCRCVM a été modifié pour permettre aux membres actuels du régime à prestations déterminées de cesser d'accumuler des années de service en vertu du régime à prestations déterminées et de joindre le régime à cotisations déterminées pour les années de service ultérieures. Cette modification a entraîné une compression du régime et par conséquent, les actifs et les obligations ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en date du 1er janvier 2009. L'incidence de cette compression s'est traduite par une augmentation des charges au titre des régimes de retraite de 25 \$ pour l'exercice 2009.

Les actifs du régime par catégorie se détaillent comme suit :

31 mars 2012	Ancien SRM RR	Ancien SRM RPRS	OCRCVM RR	OCRCVM RRCC	OCRCVM ACR
Titres de capitaux propres	58,9 %	0,0 %	59,0 %	18,7 %	0,0 %
Obligations	32,9 %	0,0 %	32,8 %	19,8 %	0,0 %
Placements à court terme	<b></b> %	0,0 %	<b></b> %	9,8 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	<b></b> %	0,0 %	<b></b> %	51,7 %	0,0 %
Actifs immobiliers	8,2 %	0,0 %	8,2 %	— %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %
	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
31 mars 2011	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	61,8 %	0,0 %	62,3 %	23,9 %	0,0 %
Obligations	26,2 %	0,0 %	26,6 %	17,6 %	0,0 %
Placements à court terme	5,3 %	0,0 %	4,3 %	7,2 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	51,3 %	0,0 %
Actifs immobiliers	6,7 %	0,0 %	6,8 %	0,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

#### 7. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 mars 2012) :

	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
31 mars 2012	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	4,50 %	4,25 %	4,50 %	4,25 %	4,50 %
Taux de rendement prévu des act	tifs				
des régimes	6,00 %	— %	6,00 %	3,00 %	— %
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	— %

	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
31 mars 2011	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,25 %	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des act	ifs				
des régimes	6,00 %	— %	6,00 %	3,00 %	— %
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	— %

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 8,5 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 4,5 %.

Ce qui suit donne d'autres informations concernant les régimes d'avantages de l'Organisme :

	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
31 mars 2012	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	821 \$	— \$	3 441 \$	— \$	84 \$
Cotisations salariales	— \$	— \$	767 \$	<b>—</b> \$	— \$
Prestations versées	(377)\$	<b>—</b> \$	(437)\$	(443)\$	(84)\$
	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM	OCRCVM
31 mars 2011	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	350 \$	— \$	2 933 \$	— \$	62 \$
Cotisations salariales	36 \$	— \$	705 \$	—\$	— \$
Prestations versées	(29)\$	—\$	(602)\$	(443)\$	(62)\$

#### 8. Charge du fonds non grevé d'affectations

Les catégories principales des charges liées à la rémunération, à la technologie, des charges locatives et autres charges composent les charges de fonctionnement de l'OCRCVM. L'OCRCVM utilise un modèle de répartition des charges pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont dûment réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés. Ces catégories de charges sont d'abord attribuées aux services respectifs, puis aux deux divisions. Les charges indirectes liées aux services sont attribuées aux divisions selon la proportion courtiers directs/activités du marché par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et selon les ratios de charges en l'absence d'un lien de cause à effet direct.

	2012	2011
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	40 654 \$	38 887 \$
Technologie	1 224	1 268
Charges locatives	5 273	4 655
Autres charges	9 120	6 194
	56 271	51 004
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés		
Rémunération	13 698	12 100
Technologie	15 165	8 815
Charges locatives	1 632	1 314
Autres charges	5 896	4 169
	36 391	26 398
Total des charges de fonctionnement	92 662 \$	77 402 \$

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

## 9. Fonds grevé d'affectations externes

	2012	2011
Produits		
Amendes par suite d'enquêtes	2 478 \$	1 496 \$
Intérêts	205	154
Avis uniforme de cessation d'emploi soumis en retard	128	172
Amendes liées à la formation continue	56	_
Cotisations de nouveaux membres	26	139
Amendes pour dépôt tardif de documents	18	14
	2 911	1 975
Charges		
Charges liées aux formations d'instruction	1 897	1 715
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs	895	743
Formation des membres	289	261
Capital Market Cooperative Research Centre (Centre de recherche coopérative		
sur les marchés financiers)	149	150
Parrainage du programme Funny Money (note 13)	142	141
Projet de marges de portefeuille ( <i>Portfolio Margining Project</i> )	126	_
Projet de surveillance du revenu fixe (Fixed Income Surveillance Project)	17	_
Amortissement	7	8
Innovations dans le développement social et le développement des entreprises		
(Social and Enterprise Development Innovations)	_	281
Projet de livre de règlements	_	265
Parrainage de l'OICV	_	75
BrokerCheck	_	33
	3 522	3 672
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(611)\$	(1 697)
10. Fonds d'avantages grevé d'affectations internes		
	2012	2011
Produits		
Intérêts	5 \$	
Excédent des produits par rapport aux charges	5 \$	
11. Fonds du PCAA grevé d'affectations externes		
	2012	2011
Produits		
Intérêts liés au PCAA	316 \$	226
Excédent des produits par rapport aux charges	316 \$	226 \$

#### 12. Fonds pour le regroupement

	2012	2011
Produits		
Intérêts	3 \$	3 \$
Charges (recouvrement)		
Recouvrement lié à la taxe de vente	(671)	(646)
Rémunération	1	8
Honoraires juridiques	52	165
Divers	22	62
	(596)	(411)
Excédent des produits par rapport aux charges	599 \$	414 \$

#### 13. Engagements

Au 31 mars 2012, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 29 février 2024, s'établit comme suit :

	30 446 \$
Par la suite	16 860
2017	2 434
2016	2 708
2015	2 788
2014	2 788
2013	2 868 \$

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 millions de dollars (100 millions de dollars en 2011) à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2012, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 409 millions de dollars au 31 décembre 2011 (381 millions de dollars en 2010); et ii) des lignes de crédit totalisant 125 millions de dollars (100 millions de dollars en 2011) provenant de deux banques à charte canadiennes, tel qu'il a été mentionné ci-dessus.

L'Organisme s'est engagé à financer le programme Funny Money de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 958 \$. Au 31 mars 2012, le solde de l'engagement s'élevait à 474 \$.

(en milliers de dollars) au 31 mars 2012

#### 14. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisme, lesquels se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts et des créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance relativement rapprochée.

La direction estime que l'Organisme n'est pas exposé à d'importants risques d'intérêt ou de concentration du crédit découlant de ces instruments financiers. Le risque de crédit est considéré faible puisque les fonds sont seulement investis dans des titres garantis par le gouvernement canadien ou des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes.

### 15. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'Organisme a transféré l'intégralité du solde du Fonds du PCAA grevé d'affectations externes à un administrateur indépendant mandaté conjointement par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'OCRCVM. L'administrateur, sous la supervision de la CVMO et de l'OCRCVM, gèrera la distribution du fonds, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers.

# Visitez notre nouveau site Internet à www.ocrcvm.ca













#### Bureaux de l'OCRCVM

#### Montréal

5, Place Ville Marie, bureau 1550 Montréal (Québec) H3B 2G2

#### Toronto

121, rue King Ouest, bureau 2000 Toronto (Ontario) M5H 3T9

#### Calgary

355, 4<sup>-</sup> Avenue S.O., bureau 2300 Calgary (Alberta) T2P 0J1

#### Vancouver

Royal Centre 1055, rue Georgia Ouest, bureau 2800 C.P. 11164 Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

1 877 442-4322

www.ocrcvm.ca